

Juillet - Août 2021 / N°111-112

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

La Grande Bretagne avance ses pions au Cameroun



Alamine Ousmane
Mey : « 8%
de croissance
annuelle sur 10
ans est un objectif
tout à fait réaliste »



Mbalam : le nouveau
départ attendu

GRATUIT - NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIR AU CAMEROUN .COM

*Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun*



**Compatible
tablettes et
smartphones**

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication



L'étrange vision du monde de Reporters sans Frontières

L'ONG française Reporters sans Frontières a publié sa liste annuelle des « prédateurs de la liberté d'expression ». Y figurent, entre autres, les présidents de la Chine, de l'Inde, de la Russie, du Brésil, du Pakistan, de l'Iran, du Vietnam, de la Thaïlande, des Philippines, du Bangladesh, de la Turquie, qui à eux seuls représentent 4 milliards d'habitants, soit plus de la moitié de l'humanité.

On pourrait se demander quelle est la différence entre le « Tais-toi ! » de certains pouvoirs autoritaires et le « Cause toujours... » de pays dits développés qui n'ont pas vraiment de leçons à donner au monde en matière de prédation.

Sur le plan africain, sont indexés les présidents du Rwanda, de l'Égypte, de Djibouti, du Soudan du Sud, de l'Ouganda, de l'Érythrée, de la Guinée équatoriale... et du Cameroun (!). Mais pas un mot sur l'Éthiopie qui mène une guerre à huis clos dans sa province du Tigré. Rien sur le Maroc où aucun média ne s'aventurera jamais à critiquer la monarchie. Pas une ligne sur l'Algérie où les arresta-

tions de journalistes se multiplient. Sans parler de la Somalie, de la RDC ou même du Nigeria, où le métier de reporter n'est pas sans danger.

On voit mal ce que Paul Biya vient faire dans cette galerie de portraits aux côtés de Kim Jong-un, Mohammed bin Salmane ou Ramzan Kadirov...

En fait, l'organisation parisienne lui adresse deux reproches : d'une part, « de s'en prendre aux journalistes qui ne suivent pas la ligne gouvernementale ». Il suffit pourtant de surfer quelques instants sur le web camerounais, d'allumer sa télévision ou bien de se rendre dans un kiosque à journaux de Douala pour constater que la presse camerounaise ne se prive pas de critiquer chaque jour le pouvoir, parfois même dans des termes que peu de démocraties tolèrent. L'autre terrible crime qui est attribué au locataire d'Etoudi est de n'accorder que rarement des interviews à la presse... Il est vrai que sa parole publique est rare, mais de là à exposer le Cameroun aux côtés de la Corée du Nord...



AU SOMMAIRE

DOSSIER



- 09** • Batailles de succession : comment la survie des holdings familiales camerounaises est mise à rude épreuve



- 11** • Fer à béton : menacés par les importations, les producteurs locaux réclament un quota dans les projets d'infrastructures

LEADER DU MOIS



- 66** • Benoît Yaoussou devient le premier DG camerounais de la filiale locale de l'opérateur des télécoms vietnamien Viettel

INTERVIEW



- 18** • Alamine Ousmane Mey : « le cap de l'émergence nous impose un grand volontarisme et un réel changement de paradigme... »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**
Corrections : **Souha TOURE**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com



L'ACTUALITÉ EN BRÈVES



GESTION PUBLIQUE	P 25-33
ECONOMIE	P 32-34
FINANCE	P 35-43
AGRICULTURE	P 44-49

ENERGIES	P 50-55
TIC & TELECOM	P 56-57
MINES	P 58-60
TRAVAUX PUBLICS	P 61-62



LES CHIFFRES DU MOIS

325 milliards de FCFA

S'exprimant devant les députés le 17 juin 2021, dans le cadre d'un échange sur les questions de prévoyance et de sécurité sociale organisée par l'Assemblée nationale, le directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), a révélé que ce fonds de pension public dispose en trésorerie de 325 milliards de FCFA «en espèces sonnantes et trébuchantes».

Cette enveloppe, selon Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akam, permet de sécuriser les paiements des pensionnés dont la CNPS a la charge. Mis à part cette trésorerie, a-t-on appris, les actifs de la CNPS au 31 décembre 2020 s'élèvent à 850 milliards de FCFA au total, dont 400 milliards de FCFA d'actifs «réalisables et disponibles».

32,5 tonnes

Le 10 juin 2021, dans la localité de Maga, située dans la région de l'Extrême-Nord, les éléments de la douane camerounaise ont procédé à la saisie d'une cargaison de 32 500 kilogrammes de sucre (32,5 tonnes). Transportés à bord d'un camion, apprend-on, ces produits en provenance du Nigeria étaient reconditionnés dans des sacs de farine, pour tromper la vigilance des douaniers.

Cette saisie a été opérée dans le cadre de l'opération baptisée « Halte au commerce illicite » (Halcomi), déployée depuis plusieurs mois sur le territoire camerounais par la direction générale des douanes (DGD) du ministère des Finances, afin de sécuriser l'espace commercial national.

5864

Dans le cadre de son programme de promotion de l'entrepreneuriat en Afrique, la fondation lancée par le milliardaire nigérian Tony Elumelu, fondateur du groupe bancaire UBA, annonce avoir bouclé avec succès la formation de plus de 200 000 jeunes entrepreneurs, pour le compte de l'année 2021.

« Les entrepreneurs ont suivi une formation en gestion des entreprises, globalement assimilée à un MBA. Plus de 5 864 entrepreneurs camerounais ont ainsi été formés avec succès. La formation (...) a été dispensée exclusivement sur TEFCconnect, la plateforme numérique exclusive de la Fondation, qui fournit un soutien au renforcement des capacités, des conseils et des liens commerciaux à plus d'un million d'Africains », précise la Fondation Elumelu.

28,9%

Au terme de son emprunt obligataire 2021-2026, le sixième de l'histoire des finances publiques du pays, le Gabon a levé une enveloppe totale de 188,8 milliards de FCFA, sur une demande initiale de 175 milliards de FCFA, apprend-on du rapport de clôture de cette opération. Sur cette enveloppe, finalement entièrement empochée par l'État du Gabon après une requête suivie d'un avis favorable de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), les investisseurs camerounais ont pourvu 28,9% (54,5 milliards de FCFA).

Véritables superstars de cet appel public à l'épargne rémunéré à 6% pour une maturité de 5 ans, les investisseurs gabonais ont, eux-mêmes, mis un peu plus de 134 milliards de FCFA dans la cagnotte, soit 70,9% du global.



L'ENTREPRISE DU MOIS

LES EMPLOYÉS DU MATGÉNIE, SOCIÉTÉ PUBLIQUE DU BTP, CUMULENT PLUS D'UN AN DE SALAIRES IMPAYÉS



« Au secours M. le président de la République ! Trop c'est trop, nous sommes fatigués. 13 mois sans salaire, c'est inhumain ! » Tel est le message imprimé sur une banderole déployée le 7 juin 2021 à l'entrée de la direction générale du Parc national du matériel du génie-civil (Matgénie), dans la capitale camerounaise. « C'est un groupuscule de collègues qui a décidé de descendre dans la rue depuis ce matin. Il ne s'agit pas d'une grève organisée par les délégués du personnel », confie une source interne à cette entreprise publique spécialisée dans le BTP, tout en reconnaissant que la tension est à son comble au sein de cette société d'État, à cause de ces arriérés de salaires.

En effet, les irréductibles du

Matgénie, qui manifestent ainsi leur colère, ont décidé de faire fi d'un « communiqué des délégués du personnel » signé le 28 mai 2021, invitant les employés au calme après une concertation avec la direction générale de l'entreprise. « (...) Monsieur le directeur général nous a conviés à une séance de travail ce jour (28 mai 2021). Au cours de cette séance de travail, il en ressort que l'engagement de monsieur le directeur général de payer deux mois de salaires au mois de mai (...) était conditionné par le paiement de deux décomptes des travaux par le ministère des Travaux publics. Si ce dernier reste d'actualité, toutefois, il connaîtra un léger glissement de date (...) Ceci étant, monsieur le directeur général nous charge de vous annoncer que les deux mois de salaires promis

seront payés, le premier la semaine prochaine et le deuxième avant le 15 juin », apprend-on du communiqué des délégués du personnel. Après plusieurs jours de débrayage, et une médiation du ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, le mercure est redescendu. Un comité ad hoc a été mis sur pied pour résoudre les problèmes de cette société d'État à la peine depuis des lustres.

En effet, en raison des difficultés managériales et financières auxquelles elle fait face depuis bientôt 20 ans, cette entreprise publique jadis dédiée à la location des engins du BTP, dans le BTP depuis la réforme de 2015, est désormais obligée de faire la manche, faute de moyens. Pourtant, souligne



L'ENTREPRISE DU MOIS

la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic, dans son rapport 2019 sur les sociétés d'État, « le déploiement marketing impulsé au sein de la société depuis 2018 lui a permis d'avoir un portefeuille important de commandes ». Mais, apprend-on, ces commandes « n'arrivent pas à être exécutées en raison des difficultés de trésorerie. On peut citer des contrats de travaux d'entretien des infrastructures routières avec diverses administrations et des privés pour un montant de 15,7 milliards de FCFA, en tant que prestataire ou maître d'ouvrage dans le domaine du génie civil (81%) et des études (19%) ».

Mais, au-delà de cette absence de capacité financière, qui fait du Matgénie un véritable géant aux pieds d'argile, cette société d'État abrite depuis plusieurs années un conflit managérial déclenché par son président du Conseil d'administration, Jean Roland Daniel Ebo. « La réunion que vous avez présidée le 13 novembre 2019 avec les administrateurs et la direction générale du Matgénie a fini de nous convaincre que la volonté du président du Conseil d'administration de faire obstacle au bon fonctionnement de l'entreprise ne prendra pas fin », soutiennent les administrateurs du Matgénie dans une lettre adressée au ministre des Travaux publics le 18 novembre 2019.

Une réforme rendue inopérante...
Et ces administrateurs d'égrener un

chapelet de récriminations contre le PCA : « la convocation du Conseil de même que l'ordre du jour dépendent exclusivement du bon vouloir du PCA : les demandes pressantes et répétées de la direction générale et l'avis des autres administrateurs sont sans effet ; le choix des administrateurs invités à siéger dépend, lui aussi, de la volonté du PCA, à telle enseigne que l'on se retrouve en session de Conseil avec des administrateurs qui ont déjà été remplacés par leur administration d'origine (...); les sessions du Conseil sont interminables et presque stériles, parce que le PCA voudrait imposer son point de vue sur tout sujet discuté et, lorsqu'il n'obtient pas satisfaction, il passe au point suivant sans avoir conclu le point discuté. Il n'est pas rare qu'il quitte la salle brusquement, mettant fin à une session sans en épuiser l'ordre du jour, tout simplement parce qu'il a été mis en minorité sur un point donné de l'ordre du jour ».

En dehors des sessions du Conseil, apprend-on, les manœuvres concourant au blocage du fonctionnement du Matgénie se poursuivent avec des attitudes telles que « le refus de concertation avec les administrateurs pour détendre l'atmosphère entre le PCA et le directeur général et dynamiser la direction générale et le Conseil d'administration; la propension du PCA à s'immiscer, sans consultation du Conseil, dans la gestion quotidienne de l'entreprise, au point de signer une décision rapportant une décision du directeur général, ou

encore de vouloir imposer au directeur général un collaborateur en la personne de l'ex-DAF, actuellement sous mandat de dépôt, qui a posé des actes ayant entraîné la perte de confiance du DG; la reconduction du contrat du commissaire aux comptes sans consulter le Conseil... ».

Pendant ces agissements du PCA, qui, selon ses administrateurs, a écrit 178 lettres de dénonciations diverses à différentes institutions de la République entre juin 2017 et décembre 2018, les employés du Matgénie, eux, broient du noir. Ceci, bien que l'État ait décidé, en 2015, de relancer cet ancien loueur d'engins du génie-civil qui a laissé filer ses parts de marché aux opérateurs privés, en une véritable entreprise publique du BTP. C'est-à-dire, une entité pouvant postuler pour les contrats relatifs à la construction des infrastructures dans un pays transformé en un vaste chantier depuis 2012.

Mais, depuis cette réforme pourtant prometteuse, qui a conduit à la nomination d'une nouvelle équipe managériale en 2017 (dont le PCA accusé de saborder le fonctionnement de l'entreprise), le Matgénie peine à décoller. Tout ceci, à cause des caprices de certains dirigeants et des obstacles qui bloquent l'implémentation d'un projet gouvernemental visant à doter cette société d'État de près d'un millier d'engins du BTP.

Brice R. Mbodiam



BATAILLES DE SUCCESSION : COMMENT LA SURVIE DES HOLDINGS FAMILIALES CAMEROUNAISES EST MISE À RUDE ÉPREUVE

À la requête d'Alain Christian Monkam, avocat basé à Paris et fils du milliardaire camerounais Pascal Monkam, décédé le 27 février 2021 en Afrique du Sud, le tribunal de première instance de Douala-Bonanjou, dans la capitale économique du pays, vient d'ordonner la mise sous administration séquestre des biens et actifs de cet opérateur économique de la première heure, inhumé le 10 avril 2021. « *Nous juge des référés, statuant publiquement, contra-dictoirement, en matière de référé d'heure en heure et en premier ressort (...), disons que les conditions de l'article 1961 du Code civil sont réunies en l'espèce à cause de la*

mésintelligence née et pour les disputes d'hoirie à venir, ordonnons en conséquence la mise sous administration séquestre de tous les biens meubles et immeubles personnels, titres, avoirs, coffres-forts, loyers, actions, dividendes et revenus du défunt Monkam Pascal », prescrit l'ordonnance prise par le tribunal, au terme d'une audience publique tenue le 27 mai 2021.

Par la même ordonnance, le tribunal désigne trois administrateurs séquestres devant percevoir à titre d'honoraires « *4% du montant des sommes recouvrées et administrées* ». Cette ordonnance est « *opposable aux actionnaires et*

administrateurs de la société des Établissements Monkam Pascal, aux dirigeants des hôtels sus-visés (l'ensemble des hôtels La Falaise appartenant tous à M. Monkam), à la société anonyme des Brasseries du Cameroun (dont le défunt était le plus grand distributeur des produits) et à la société Ecobank (qui loue un immeuble appartenant au défunt) », souligne le tribunal. Contacté par Investir au Cameroun depuis Paris, où il réside, Alain Christian Monkam, qui dans cette bataille fait front contre les cinq veuves laissées par son défunt père et ses quinze frères et sœurs, ne semble savourer que timidement sa victoire, au regard

des voies de recours qui s'offrent encore à ses « adversaires ».

«L'ordonnance est immédiatement exécutoire. Je ne suis pas à cette heure informé d'un appel. Mais, vu l'ampleur de la décision, je ne doute pas qu'il y ait appel. L'appel n'est pas en lui-même suspensif, sauf requête spéciale auprès du président de la Cour d'appel », confie-t-il, laissant ainsi subodorer que la bataille judiciaire pour le contrôle de l'héritage du milliardaire Pascal Monkam pourrait être bien longue. En effet onze héritiers ont fini par interjeter appel et une audience en défense d'exécution provisoire a eu lieu le 25 juin 2021.

Le cas emblématique de Soppo Priso

Pour rappel, c'est au lendemain du décès de son géniteur qu'Alain Christian Monkam avait saisi la justice camerounaise, pour être « autorisé à assigner à bref délai aux fins de désignation d'un administrateur séquestre des biens » de son défunt père. « De son vivant, Monsieur Monkam Pascal gérait lui-même ses affaires. Il récupé-

rait ou faisait récupérer le chiffre d'affaires de chacun de ses établissements. Aujourd'hui, il y a lieu de craindre que chacun de ces dirigeants fasse sien le chiffre d'affaires de chaque établissement », peut-on lire dans la requête. Se fondant sur les textes juridiques, le requérant explique que sa démarche vise à sécuriser les comptes bancaires du groupe, vérifier le bon encaissement du chiffre d'affaires de chacun des établissements, et vérifier toutes les dépenses en s'assurant qu'elles sont bien effectuées dans l'intérêt de l'empire bâti au Cameroun par feu Pascal Monkam, qui détient également d'importants actifs dans l'hôtellerie en Afrique du Sud.

Cette nouvelle bataille entre héritiers pose le problème de la survie des holdings familiales camerounaises, après la mort du fondateur. En effet, lorsqu'ils sont aux affaires, très peu parmi les pionniers de l'investissement privé au Cameroun acceptent d'adopter des règles de gouvernance plus structurées, où les mécanismes de gestion et de transmission des

pouvoirs de décision sont connus de toutes les parties prenantes. C'est ainsi qu'après le décès des fondateurs respectifs des groupes Fotso, Kadji, Noutchogouin..., il y a quelques années, le fonctionnement de leurs entreprises n'a pas manqué d'être perturbé par ces conflits entre héritiers.

Le cas le plus emblématique des avatars des batailles successorales au Cameroun est certainement celui du milliardaire Paul Soppo Priso, dont la succession n'a toujours pas été vidée, plusieurs décennies après son décès. Dans l'intervalle, l'empire fondé par cet homme politique et opérateur économique des premières heures du Cameroun indépendant a disparu, tandis que les rares actifs traçables servent davantage à rémunérer les experts judiciaires qu'à assurer le bien-être de sa descendance.

Brice R. Mbodiam

Le patrimoine du milliardaire Pascal Monkam

AU CAMEROUN

- Hôtel La Falaise Bonanjo,
- Hôtel La Falaise Akwa
- Hôtel La Falaise Bonapriso
- Hôtel La falaise Bafang
- Hôtel La Falaise Yaoundé

- Ets Monkam Pascal (principal distributeur des produits de la Société anonyme des brasseries du Cameroun), etc.
- Plusieurs biens immobiliers dans le pays

EN AFRIQUE DU SUD

- Les tours jumelles Monkam Pascal
- Le Pretoria Hôtel
- Le Tamboti Lodge
- Le Park Lodge Hôtel.



FER À BÉTON : MENACÉS PAR LES IMPORTATIONS, LES PRODUCTEURS LOCAUX RÉCLAMENT UN QUOTA DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Eu égard aux autorisations spéciales d'importation du fer à béton qui se multiplient, malgré la suspension « jusqu'à nouvel avis » des importations de ce matériau de construction décidée par le gouvernement camerounais en 2016, les trois principaux producteurs de fer à béton au Cameroun ont adressé un mémorandum au Premier ministre (PM), au courant du mois de mai 2021. Dans ce document consulté par Investir au Cameroun dans les services du

PM, les sociétés Metafrique, les Aciéries du Cameroun et Prometal en appellent au soutien du gouvernement, pour sauvegarder les investissements par eux consentis depuis quelques années, afin de faire émerger une industrie métallurgique locale. Ce soutien, selon les opérateurs, passe par le respect de l'interdiction des importations de fer à béton pour protéger la production locale, mesure à prendre à travers un texte réglementaire conjoint-

ement signé par les ministres en charge du Commerce, des Finances et de l'Industrie. Une fois ce texte signé, suggèrent les aciéries, les cargaisons importées doivent être systématiquement saisies, puis être réexportées pour dissuader les contrevenants à la réglementation.

En plus de cette mesure, les aciéries locales réclament au gouvernement l'instauration d'un quota de matériaux locaux en fer,

à utiliser obligatoirement par les entreprises réalisant des projets d'infrastructures et du BTP financés par l'État du Cameroun. Cette mesure, souligne le mémorandum, devrait être accompagnée par l'instauration, dans le cadre de la loi de finances 2022 en préparation, des incitations fiscalodouanières visant à encourager la production locale, d'une part, et à dissuader les importations de fer à béton, d'autre part.

Ces mesures de sauvegarde, auxquelles l'on pourrait ajouter une amélioration, au besoin, de la norme locale sur le fer à béton, croient savoir les aciéries locales, contribueraient positivement à la compétitivité de l'industrie locale des matériaux de construction en fer. Ceci, dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), et l'adoption au Cameroun d'un plan directeur d'industrialisation (PDI) et d'une stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND20-30), dont l'un des piliers est la transformation du tissu industriel local.

Une nouvelle usine ultra-moderne

Pour rappel, avec une production annuelle actuellement estimée à plus de 260 000 tonnes, le secteur des aciéries est parmi les rares

au Cameroun à pouvoir satisfaire la demande locale et assurer des exportations. En effet, selon les opérateurs de la filière métallurgie-sidérurgie, cette demande culmine à environ 180 000 tonnes de fer à béton par an, ce qui révèle un écart de 80 000 tonnes potentiellement exportables. Cet écart augmentera de 100 000 tonnes au cours de l'année 2021, grâce à l'entrée en production d'une usine ultra moderne dans la zone industrielle de Bassa, à Douala, la capitale économique camerounaise. En effet, la société Prometal, le leader du marché local, y finalise les essais en vue de la mise en service de Prometal 4, présentée comme l'usine de transformation du fer la plus moderne et la plus diversifiée d'Afrique subsaharienne. Investissement d'environ 40 milliards de FCFA soutenu par un consortium de banques locales, cette usine aura la particularité de permettre la mise sur le marché de nouveaux produits, jusqu'ici importés par la plupart des pays d'Afrique, apprend-on de sources autorisées. Il s'agit notamment des poutrelles, des cornières, des fers plats et des fils machines qui sont des produits intermédiaires permettant de fabriquer les clous, les fers lisses et les vis. De bonnes sources, la fabrication locale des nouveaux produits susmentionnés

permettra au Cameroun de réduire de 50% le déficit de la balance commerciale sur les matériaux de construction à base de fer. Mais, en dépit de ces capacités et avantages comparatifs, les producteurs locaux de fer à béton et autres matériaux connexes continuent de faire face à des importations massives, spécialement autorisées par les pouvoirs publics au bénéfice des entreprises conduisant certains projets d'infrastructures dans le pays. À l'instar du port en eau profonde de Kribi, ou encore de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, d'une capacité de production de 420 MW. Pour justifier ces importations, il est généralement excipé la non-conformité du fer local par rapport au niveau des infrastructures à réaliser. Cet argument est pourtant balayé par les tests effectués sur le fer local par le Laboratoire national du génie-civil (Labogénie) et l'Agence des normes et de la qualité (Anor), d'une part, et d'autre part, par le fait que ce produit local a souvent servi, sans la moindre anicroche, sur des chantiers d'infrastructures majeurs tels que le 2e pont sur le Wouri, les stades d'Olembé et de Japoma, etc.

Brice R. Mbodiam



L'OFFENSIVE BRITANNIQUE AU CAMEROUN

Depuis belle lurette, et en dépit des soubresauts séparatistes qui ont pris de l'ampleur dans sa partie anglophone (régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) depuis fin 2016, le multiculturalisme du Cameroun, consécutif au fait que ce pays soit l'un des rares à avoir été à la fois sous la coupe coloniale française et britannique, lui est envié jusqu'à ce jour. Mais, malgré ce double héritage, au sein de l'opinion, le Cameroun est toujours présenté comme un partenaire privilégié de l'ancienne métropole française. Même si cette perception est aujourd'hui contrebalancée par le printemps chinois vécu au Cameroun depuis quelques

années, notamment au plan de la coopération économique, force est de constater que le spectre de la France plane toujours davantage sur les relations diplomatiques et économiques du Cameroun, que celui du partenaire britannique. Pourtant, à observer de prêt, l'empreinte britannique au Cameroun n'est pas moins importante. Bien que moins ronflante et beaucoup plus discrète, cette empreinte se veut d'ailleurs un peu plus prégnante depuis quelques années, avec des investissements dans des secteurs stratégiques de l'économie nationale. Il en est ainsi des secteurs pétroliers et gaziers, de l'électricité et désormais

de l'immobilier. Même le secteur financier, notamment le segment de l'assurance, a récemment vu arriver un investisseur britannique, et pas des moindres.

C'est cette présence britannique dans le landerneau économique camerounais, qui est visiblement éclipsée par la déferlante chinoise et le lien historique beaucoup plus marqué avec la France, que nous essayons de révéler dans le présent dossier. En quelques tableaux. Pas exhaustifs, mais parmi les plus significatifs.

B.R.M.

Un secteur de l'électricité aux couleurs british

Le Fonds d'investissement britannique Actis a annoncé, le 14 septembre 2015, avoir cédé à un consortium contrôlé par le fonds norvégien Norfund et l'institution de financement britannique CDC Group, Globeleq Africa, sa filiale spécialisée dans la production indépendante de l'énergie électrique dans plusieurs pays africains. Le montant de la transaction est de 227 millions de dollars, soit environ 125 milliards de FCFA.

Globeleq Africa avait pris possession des centrales à gaz et à fuel de Kribi et de Dibamba, au Cameroun, après le rachat d'Eneo par Actis. Ces deux centrales électriques, d'une capacité cumulée de 304 MW, font du Cameroun le principal producteur du réseau énergétique de Globeleq Africa sur le continent noir, devant

la Côte d'Ivoire (288 MW avec la centrale d'Azito) et l'Afrique du Sud (trois centrales solaire et éolienne d'une capacité globale de 238 MW).

La cession des centrales de Dibamba et de Kribi au consortium Norfund-CDC Group renforce les engagements du groupe britannique dans le secteur de l'électricité au Cameroun. En effet, le CDC Group est déjà le principal actionnaire d'Actis, qui en est une simple émanation. « Actis a été créée en 2004, à la suite d'une restructuration de CDC visant à apporter plus de capitaux propres dans les pays en développement et les deux organisations ont une histoire commune », confesse le groupe sur sa plateforme. Cette réalité fait de GDC Group le leader du secteur de l'électricité au Cameroun, dans la mesure où, en plus de contrôler deux

centrales produisant 304 MW dans le pays, depuis 2014, l'institution de financement britannique détient également, à travers Actis, 51% du capital d'Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun.

Mais, la concurrence s'annonce rude avec l'avènement du Français EDF dans le secteur. En effet, avec 40% des actifs, le groupe français est actionnaire majoritaire de Nachtigal Hydro Power (NHPC), la société du projet d'aménagement d'un barrage d'une capacité de production de 420 MW dans la région du Centre du Cameroun. Cette infrastructure, qui augmentera de 30% d'un seul coup les capacités du pays, sera pleinement opérationnelle dès mars 2024, selon le chronogramme des activités.

VOG lève plus de 4 milliards de FCFA pour renforcer son positionnement sur le gaz naturel au Cameroun

La société pétro-gazière britannique, Victoria Oil & Gas (VOG), maison-mère de Gaz du Cameroun (GDC), annonce avoir levé 7,5 millions de dollars US (plus de 4 milliards de FCFA), suite à un accord conclu en juin 2021 avec Meridian Capital. Cette enveloppe, apprend-on, servira au forage d'un puits sur sa licence Matanda, adjacente aux champs gaziers de Logbaba, que l'opérateur exploite déjà dans la région

du Littoral du Cameroun pour la production du gaz naturel. En effet, c'est grâce à VOG et sa filiale locale que le Cameroun tient sa toute première unité de traitement du gaz naturel, inaugurée par le chef de l'État camerounais en novembre 2013 (mais opérationnelle depuis janvier 2012). Grâce à un investissement estimé à 144 milliards de FCFA, cette entreprise britannique a, à partir des champs gaziers de

Logbaba, construit un réseau de pipelines, aujourd'hui long de plus de 20 kilomètres. Cette infrastructure permet à GDC d'approvisionner en gaz naturel une quarantaine d'entreprises dans la capitale économique camerounaise. Celles-ci ont ainsi pu se départir de la dépendance à l'électricité, à la fois plus coûteuse et rare, du fait des délestages récurrents.

Les Britanniques Bowleven et New Age coalisent sur le projet gazier Étindé

L'opérateur pétro-gazier britannique Bowleven a annoncé, le 25 janvier 2021, que New Age, son compatriote et partenaire sur le projet gazier Étindé, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun, a reçu l'approbation de la partie camerounaise pour solliciter une nouvelle autorisation d'exploitation de ce bloc pétrolier et gazier.

« Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite d'un dialogue constructif entre les partenaires de la joint-venture Etinde (Bowleven, New Age et le Russe Lukoil, NDLR) et la SNH (Société nationale des hydrocarbures), l'autorisation de demander un accord d'exploitation de remplacement a été accordée. C'est une nouvelle très positive pour le dévelop-

pement d'Etinde. Car, elle élimine la possibilité pour le gouvernement du Cameroun de retirer la licence Etinde aux partenaires de la joint-venture, après la fin de la période initiale de mise en œuvre du développement de six ans en janvier 2021 », se félicite Eli Chahin, PDG de Bowleven.

Selon Bowleven, le nouvel accord d'exploitation concerne « la production d'hydrocarbures, y compris la livraison du gaz aux centrales thermiques ou tout autre projet confirmé par l'État ». Grâce à cet accord envisagé, les partenaires de la licence Etindé espèrent, au terme de nouvelles campagnes d'exploration, mettre en évidence des réserves suffisantes permettant de prendre une décision d'investissement en 2021, et

ainsi produire et commercialiser du gaz naturel.

Ce projet intéresse également Victoria Oil & Gas (VOG), maison-mère de Gaz du Cameroun (GDC), qui a monté la toute première unité de traitement du gaz naturel du pays, dans la banlieue de la capitale économique camerounaise. Le 5 février 2020, VOG a signé avec les porteurs du projet Etinde, qui couvre une superficie de 2316 km², une « lettre d'intention non contraignante » pour pouvoir s'approvisionner en gaz naturel, à partir du champ Etinde, qui pourrait bien devenir le 3^e champ gazier opérationnel au Cameroun, après Kribi et Logbaba.

Un bloc pétro-gazier de 119,2 km² sous la coupe de Tower Resources

Le 31 mars 2021, la junior pétro-gazière britannique Tower Resources a officiellement annoncé que le gouvernement camerounais a consenti à proroger sa licence sur le bloc Thali, qui couvre une superficie de 119,2 km² dans le bassin du Rio del Rey. Cette nouvelle prorogation permettra à Tower Resources et ses partenaires de poursuivre les travaux de forage sur le puits Njom-3, en préparation depuis 2019, mais qui ont été interrompus en 2020 suite aux restrictions liées à la pandémie du Covid-19.

« Nous sommes reconnaissants

envers le gouvernement pour son soutien continu au projet Thali durant cette étape. Nous sommes impatients de voir le puits Njom-3 foré dès que possible. Nous informerons les investisseurs lorsque nous aurons des développements plus importants », a commenté Jeremy Asher, le PDG de Tower Resources. Selon la junior pétro-gazière, une évaluation réalisée en octobre 2018 estime à 18 millions de barils, les ressources éventuelles pouvant être mises en évidence sur le bloc Thali, ce qui représente une valeur finan-

cière totale estimée à 118 millions de dollars (environ 68 milliards FCFA). Mais, pour parvenir à exploiter cette manne énergétique, selon le contrat de partage de production signé en septembre 2015 avec la Société nationale des hydrocarbures (SNH), Tower Resources pourrait investir, sur une période de 7 ans, près de 24 milliards de FCFA dans l'exploration de ce bloc pétro-gazier, situé dans l'offshore camerounais.

Malgré le Brexit, le Cameroun appliquera l'APE avec l'Union européenne au Royaume-Uni



Suite aux négociations engagées depuis février 2018, le Cameroun et le Royaume-Uni ont signé le 27 décembre 2020 un protocole d'entente concernant les « arrangements » pour l'application d'un Accord de partenariat économique intérimaire (APEi) calquée sur celui existant déjà avec l'Union européenne (UE), bien que le Brexit (sortie du Royaume-Uni de l'UE) soit déjà actée. « Les participants entendent poursuivre les effets de l'APEi-UE-Afrique centrale entre eux sans interruption une fois que l'APEi UE-Afrique centrale cessera de s'appliquer au Royaume-Uni », indique le texte. Ce qui n'était jusque-là qu'un « protocole d'entente » est officiellement devenu « un accord » bilatéral le 9 mars 2021, suite à sa signature à Londres, par Ranil Jayawaderna, sous-secrétaire d'État parlementaire au ministère britannique du commerce international, et Albert Njoteh Fotabong, Haut-commissaire du Cameroun au Royaume-Uni. Partie prenante de l'APE conclu entre le Cameroun et l'Union européenne,

le Royaume-Uni a décidé le 27 mars 2017, lors d'un référendum, de quitter l'UE. De ce fait, ce pays devrait en principe perdre le bénéfice des accords commerciaux passés entre l'UE et ses partenaires à travers le monde. Afin de ne pas perturber les échanges commerciaux avec ses partenaires après sa sortie de l'Union, le Royaume-Uni s'est engagé dans la négociation de nouveaux accords et traités commerciaux avec tous ses principaux partenaires commerciaux. La négociation de cet APE bilatéral camerouno-britannique recèle plusieurs enjeux, notamment pour ce qui concerne les échanges commerciaux entre les deux pays. En effet, cet APE permet d'abord de sauver, dans un premier temps, puis de booster, dans un second temps (le Royaume-Uni n'est pas parmi les plus grands partenaires du Cameroun, NDLR), le commerce entre les deux pays. Selon les officiels, ces échanges représentent environ 263 millions de dollars (145 milliards de FCFA), et sont largement à l'avantage du

Royaume-Uni, qui, selon les données douanières, livre au Cameroun des produits manufacturés, les machines et appareils mécaniques et électriques, les véhicules et les produits pharmaceutiques. Du côté camerounais, les gains liés à cet accord commercial sont moins importants. Selon une étude publiée en 2019 par le cabinet BKP Economic Advisors, les exportations de bananes vers le Royaume-Uni représentent aujourd'hui environ 13% des exportations totales de bananes du Cameroun, soit près de 10 millions d'euros (6,53 milliards de FCFA). À en croire les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), sans accord bilatéral entre le Cameroun et le Royaume-Uni, la sortie de ce pays de l'UE aurait pu entraîner une baisse globale des exportations camerounaises vers le Royaume-Uni de 28%, soit une enveloppe de près de 17,1 millions de dollars US chaque année, correspondant à 9,9 milliards de FCFA.

BRM

Le Britannique Prudential rachète les filiales camerounaises de l'assureur Beneficial

Prudential, le géant britannique de l'assurance, a finalement obtenu, au cours de l'année 2019, toutes les autorisations nécessaires des différents régulateurs, pour une prise de participation majoritaire au sein du groupe Beneficial, contrôlé par l'Ivoirien Belife Insurance, un « acteur majeur de l'assurance vie, implanté en Afrique de l'ouest et centrale », a-t-on appris officiellement. Grâce à cette transaction, dont le montant n'a pas été révélé, les compagnies Beneficial Life Insurance au Togo, en Côte d'Ivoire et au Cameroun (deux filiales Vie et non Vie) passent sous le contrôle du Britannique Prudential. Ce groupe renforce ainsi sa présence en Afrique, après ses premières implantations au Ghana, au Kenya, en Ouganda, en Zambie et au Nigeria.

Au Cameroun, les deux filiales du groupe Beneficial n'ont pas trop attendu pour changer de tronche. Aussi bien à Yaoundé qu'à Douala, les deux principales villes du pays, les enseignes des deux compagnies ont aussitôt changé dès la fin du mois de décembre 2019. À Douala, la capitale économique camerounaise, cette mutation est bien visible au siège de la structure, qui arbore désormais sur son fronton la dénomination « Beneficial Prudential », avec de nouvelles couleurs en prime, en lieu et place de l'habituel Beneficial. Le groupe ivoirien Belife Insurance réussi ainsi à conclure un deal avec le Britannique Prudential, après une première tentative manquée en 2014 avec le Marocain RMA Watanya, devenu Royale marocaine d'assurance

(RMA) en 2016. Cette compagnie est la filiale spécialisée dans l'assurance du groupe FinanceCom, actionnaire majoritaire de la Banque marocaine pour le commerce extérieur (BMCE) et de Bank of Africa (BOA). Selon nos sources, après l'accord préliminaire conclu en 2014 entre Belife Insurance et RMA, les deux parties n'ont pas pu aller jusqu'au bout de la transaction annoncée à 6,2 millions de dollars (3,1 milliards de FCFA), pour un rachat de 38% des actifs de Beneficial. En effet, apprend-on de bonnes sources, la compagnie marocaine avait finalement préféré se lancer dans une offre de bancassurance, au lieu d'une prise de participations au sein des compagnies du groupe Beneficial.

Avec le Douala Grand Mall, Actis s'attaque à l'immobilier au Cameroun

Le 17 décembre 2020, le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Nguté, a procédé à l'inauguration du Douala Grand Mall, présenté comme le plus grand centre commercial et des loisirs en Afrique centrale. La première pierre de cette infrastructure commerciale et de loisir avait été posée le 11 avril 2018, consacrant ainsi l'arrivée du fonds d'investissement britannique Actis dans le secteur de l'immobilier au Cameroun. « Premier investissement d'envergure

dans l'immobilier réalisé par Actis au Cameroun », selon David Morley, le directeur général des investissements immobiliers de ce fonds d'investissements, le Douala Grand Mall & Business Park coûtera 80 milliards FCFA. Le projet est subdivisé en deux phases, dont une première qui a coûté 50 milliards de FCFA, et la seconde phase qui coûtera 30 milliards de FCFA. La première phase, appelée Douala Grand Mall (DGM), a consisté en la

construction d'un joyau architectural de 160 boutiques et espaces de loisirs, à l'entrée de la capitale économique du Cameroun, à un jet de pierre de l'aéroport. Au DGM, va s'ajouter un Business Park (complexe hôtel et bureaux). L'ensemble permettra de créer environ 4 500 emplois, et d'accueillir 300 000 visiteurs chaque mois, selon les projections des responsables du projet.

Alamine Ousmane Mey

« LE CAP DE L'ÉMERGENCE NOUS IMPOSE UN GRAND VOLONTARISME ET UN RÉEL CHANGEMENT DE PARADIGME... »

Mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), sa cohérence avec le budget de l'État et le plan de relance post-Covid, les réformes envisagées, l'origine des financements, les risques, le suivi-évaluation... le ministre camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Minepat), qui a conduit l'élaboration de la SND20-30, fait la lumière sur les zones d'ombres.

Entretien avec Aboudi Offou

La Stratégie nationale de développement 2020-2030 a été présentée au public le 16 novembre 2020. À quand le début de sa mise en œuvre ?

Permettez-moi d'emblée de dire que la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), nouveau cadre de référence de l'action gouvernementale, a été adoptée lors du Conseil de cabinet du 28 novembre 2019 et présentée au grand public le 16 novembre 2020, comme vous l'avez indiqué. Toutefois, sa mise en œuvre est effective depuis l'exercice budgétaire 2020, par l'implémen-

tation de plusieurs orientations et considérations clés. Il s'agit notamment de la promotion de l'import-substitution, à travers une provision budgétaire en faveur de la production des biens de grande consommation qui grèvent notre balance commerciale; l'accélération de la mise en service intégrale des grands projets de première génération, entre autres.

Le budget 2021 s'appuie-t-il sur la SND30? Peut-on avoir quelques éléments qui l'illustrent ?

Le budget 2021 est effectivement adossé sur la SND30. C'est d'ailleurs

une instruction du Président de la République. À travers la circulaire N° 001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021, il a instruit un arrimage du budget de l'exercice 2021 aux réformes soutenues par la SND30, qui opérationnalise la seconde phase de la Vision de développement 2035. Le Débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en 2020, pour le triennat 2021-2023, s'est appuyé sur les orientations de la SND30 comme socle de formulation des politiques publiques pour le triennat 2021 et 2023.



« En Éthiopie, le gouvernement a interdit les capitaux étrangers dans trois secteurs : la banque, l'assurance et la grande distribution. »

Concrètement, la plupart des réformes et innovations du budget 2021 portent sur la transformation structurelle de notre économie, qui constitue le pilier fondamental de la SND30. On peut ainsi retrouver dans le budget 2021 : une dotation de l'ordre de 50 milliards de FCFA pour la production des biens de grande consommation (riz, poisson, maïs, mil, sorgho) dans le cadre de l'import-substitution à laquelle nous avons fait mention plus haut ; les innovations fiscales et douanières de la loi des finances 2021 qui visent à favoriser et protéger la production dans les secteurs agricole et indus-

triel ; l'accroissement des dotations en faveur des Collectivités territoriales décentralisées, etc.

Le Cameroun lance simultanément la SND30 et un Plan triennal de relance de l'économie post-Covid-19. Comment vont se déployer ces deux outils de planification ?

Il faut noter que le Plan triennal de relance de l'économie post-Covid-19 fait partie intégrante de la SND30, qui est prévue pour se déployer en trois grandes phases. Ce plan de riposte ainsi que d'autres initiatives, comme le Plan de soutien aux produits de grande consommation, nous

permettront de renforcer la résilience de notre pays face aux chocs exogènes.

Il convient également de souligner que la pandémie de la Covid-19 est venue conforter les options stratégiques de la SND30, notamment la nécessité de nous appuyer, plus que par le passé, sur nos potentialités et ressources nationales pour bâtir notre développement socio-économique.

La SND30 envisage de réaliser une croissance moyenne de 8% sur les 10 prochaines années. Au regard

du contexte de crise dans lequel la stratégie est lancée, ce chiffre n'est-il pas trop ambitieux ?

Permettez-moi de rappeler à ce stade que le chiffre de 8% de croissance moyenne envisagé n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'un exercice rigoureux de cadrage macroéconomique et budgétaire, réalisé lors de l'élaboration de la stratégie. 8% est le niveau de performance que nous devons réaliser en termes de croissance économique, si nous voulons atteindre notre objectif ultime qui est d'accéder au stade de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2030.

Il est donc tout à fait réaliste, dans la mesure où des simulations ont montré que ce niveau de croissance sera atteint si les réformes et plans préconisés dans la SND30 sont effectivement mis en œuvre. Il s'agit notamment de l'orientation de la commande publique vers les prestataires locaux ; la promotion de nos meilleures entreprises dites « Champions nationaux » ; la valorisation du label « Made in Cameroon » ; l'accroissement de la production et de la productivité agricoles ; la mise en œuvre des plans et initiatives majeures de la stratégie. Dans ce contexte, la place du secteur privé est essentielle.

Parmi les risques pouvant compromettre la réalisation de cette performance, il y a les retards dans l'exécution des projets.

Qu'est-ce qui est fait à ce jour pour minorer ce risque ?

Il est important de relever qu'après l'évaluation globale du DSCE (Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, NDLR), il est ressorti que

les nombreux retards accusés dans l'exécution des projets de la première phase ont impacté négativement le taux de croissance tout au long de cette période. L'immaturation des projets et le manque de financements en étaient les principales causes.

Pour minorer ce risque, la SND30 a mis l'accent sur la maturation des projets et un financement des projets par l'approche « Projet-Finance » qui privilégie le partenariat public-privé, en trouvant des financements alternatifs au Budget d'investissement public (BIP), qui est limité face à l'ampleur des grands projets à réaliser.

Une cinquantaine de réformes ont été pré-identifiées pour accompagner la mise en œuvre de la SND30. N'est-ce pas aussi un défi à relever pour le succès de cette stratégie ?

Cela pourrait paraître très ambitieux, mais ces réformes sont absolument nécessaires et indispensables. D'autres sont des réformes à caractère législatif ou réglementaire, avec l'avantage de ne pas générer des coûts importants. En tout état de cause, le cap de l'émergence nous impose un grand volontarisme et un réel changement de paradigme qu'induisent les réformes.

Lors de la présentation de la SND30, des points de vigilance ont été soulevés par de nombreux acteurs, relativement à l'absence d'une stratégie de financement, de gestion des ressources humaines ou encore à l'architecture du suivi-évaluation. Ces observations vous semblent-elles pertinentes ?

En matière de financement, l'on devra recourir à différents leviers,

notamment les ressources budgétaires propres, à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres du secteur privé ; les partenariats public-privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale et les transferts de fonds de la diaspora. Par ailleurs, un travail est en cours au ministère de l'Économie à l'effet de décliner de façon opérationnelle les options de financement prises par la SND30.

En matière de gestion des ressources humaines, la SND30 a mis l'accent sur la qualité du capital humain qui devra être utilisé pour atteindre les objectifs d'industrialisation de la seconde phase de notre Vision de développement. Un accent particulier sera mis sur l'accroissement de l'offre de formation technique et professionnelle, en relation avec les filières prioritaires de la stratégie.

Concernant le dispositif de suivi-évaluation de la SND30, encadré par le Premier ministre, chef du gouvernement, il permettra d'identifier les points de contreperformance et d'apporter le cas échéant des corrections nécessaires à la gestion de l'action, pour atteindre les objectifs, d'une part, et d'autre part, de réorienter les choix stratégiques en vue d'accroître l'impact des politiques sur le développement. Nous comptons aller vite dans la mise en œuvre de ce dispositif qui se veut inclusif. Il comprendra les représentants des différentes catégories des acteurs de développement.

Source : Cameroun Emergent, magazine du Minepat

Michel Bissou

« LE CAMEROUN N'EST PAS VÉRITABLEMENT UN PAYS MINIER »

Cet expert en gouvernance des industries extractives estime que malgré les avancées observées dans le secteur, il reste encore plusieurs leviers à actionner pour faire de la mine un pilier pour le développement de l'économie.

Entretien avec Idriss Linge et Jean Christian Nselel

Investira au Cameroun : Selon vous, comment se porte le secteur minier du Cameroun ?

Michel Bissou : Le secteur minier du Cameroun, si l'on se réfère au Code minier qui a été publié en 2016, si l'on se base sur le fait que les projets miniers industriels pour la plupart (fer de Mbalam, de Nkout et des Mamelles de Kribi, diamant de Mobilong, nickel-cobalt-manganèse de Lomié, etc.) ne sont pas encore effectifs, on peut dire que le secteur minier camerounais est un secteur qui est en perpétuel développement. Mais, le Cameroun n'est pas encore un pays minier tel que l'Afrique du Sud, le Ghana, le Botswana, ceci même si l'on parle d'exploitation artisanale. À la vérité, le Cameroun est un pays qui est ambitieux, mais

son secteur minier, pour le moment, est en pleine construction tant sur le plan juridique, institutionnel, politique que sur le plan même de l'activité minière.

On a une activité artisanale qui existe, mais son encadrement continue d'être amélioré du fait de la prise en compte des standards nouveaux qui existent dans le secteur minier et des défis que rencontre le secteur minier camerounais avec les questions liées à la décentralisation, à la protection de l'environnement, à l'impact de l'activité minière sur l'amélioration des conditions de vie des populations, à la gouvernance, bref aux questions consubstantielles à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Donc, c'est un secteur qui est en construction permanente.

Chaque acteur, le gouvernement, le parlement, les entreprises, la société civile, les artisans eux-mêmes participent de la construction de ce secteur.

IC : Récemment, vous avez contribué à un rapport sur le partage des revenus dans le secteur minier au Cameroun. Quelles sont les grandes conclusions auxquelles vous êtes parvenus ?

MB : C'était une étude dans laquelle j'ai eu le plaisir de travailler avec messieurs Éric Bisil et Éric Etoga, pour le compte du Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire (Cradec). Il faut dire que lorsqu'on parle de partage des revenus issus du secteur minier au Cameroun, il faut prendre en compte

deux réalités. La réalité des principes : quels sont les principes en matière de partage de bénéfices et revenus issus du secteur minier au Cameroun ? Mais également, quels sont les mécanismes en vue de l'effectivité du partage de ces bénéfices et revenus ? De ce point de vue, dans le cadre de l'étude, nous nous sommes rendu compte que les principes existent et sont consacrés notamment dans le Code minier de 2016. En effet, il est prévu le partage des redevances minière (la taxe ad valorem et la taxe à l'extraction) et superficière. Mais, sur le plan des mécanismes de partage, compte tenu du fait que nous sommes encore dans l'attente du décret d'application du Code minier de 2016, nous n'avons pas achevé le processus de définition des mécanismes de partages desdits bénéfices et revenus. C'est ça l'un des principaux résultats de cette étude.

IC : On parle surtout d'une fiscalité minière qui n'est pas adaptée aux attentes des populations riveraines de la mine. Quels sont selon vous, les points de fragilité de la fiscalité du secteur minier au Cameroun ?

MB : Je ne parlerai pas d'une fiscalité non adaptée. Je parlerai plutôt d'une fiscalité qui fait face à de nombreux défis. Pour preuve, lorsque vous regardez la loi de finances 2015, notamment sur le volet prélèvement de la taxe ad valorem sur les pierres précieuses, on passe d'un prélèvement de 8% dans le Code minier à 20% dans cette loi de Finances. Lorsque vous prenez les métaux précieux, le prélèvement de cette taxe sur l'or est pratiquement passé de 4% dans le Code minier à 15% dans la loi de

Finances. Des éléments de fiscalité comme ceux-là n'encouragent pas les investisseurs, non seulement à venir, mais aussi à déclarer leurs revenus réels pour ceux qui sont déjà installés. Il en est de même pour la loi de finances 2019 dans laquelle nous passons en termes de droits de douane, de 2% à 10%, notamment pour le diamant. Ces éléments de fiscalité concourent à ce qu'on ne puisse pas collecter des revenus de manière optimale et sont sources de flux financiers illicites.

De même, les opérateurs artisanaux qui sont sur le terrain ne peuvent pas être incités à venir déclarer leur production ou alors leurs revenus, parce qu'à un certain moment on se rend compte que la fiscalité minière au Cameroun n'est pas très stable, du fait notamment de son contenu qui varie d'une source à une autre. Dès lors, les attentes en bout de chaîne en termes de partage des revenus collectés ne peuvent pas être satisfaites parce que dès le départ nous ne collectons pas les revenus réels que peut générer le secteur minier, en l'état actuel de son niveau de développement. C'est cela le grand défi que nous avons avec la fiscalité minière. Du coup, le riverain qui est dans une localité voit bien qu'on exploite artisanalement de l'or chez lui, mais est surpris qu'il n'y ait pas d'impact dans la localité. C'est que dès le départ, les déclarations ne sont pas suffisamment fiables et réalistes, parce que les opérateurs et les artisans miniers se retrouvent en train de vouloir éviter la fiscalité. Tout cela encourage la circulation de l'or camerounais dans les circuits informels, à travers notamment la contrebande et l'exploitation de la porosité de nos

frontières.

IC : Mis à part le mode de collecte des revenus, il y a aussi un défi sur le mode de répartition de ces revenus-là. Aujourd'hui, qu'est-ce qui fait problème à ce niveau ?

MB : Au Cameroun, de quels revenus devons-nous parler ? Des revenus issus du secteur industriel ou de l'artisanat minier ? En marge des activités d'exploitation des carrières, l'exploitation minière industrielle au Cameroun n'est pas véritablement une réalité. Les projets d'exploitation du Nickel, du Cobalt, du diamant de Mobilong et du fer de Mbalam, pour ne citer que ceux-là, ne sont pas effectifs du fait de facteurs exogènes (chute du cours des matières premières, crises financières et sanitaires successives depuis 2008, etc.) et endogènes. Nous pouvons donc nous rendre compte que le secteur minier industriel camerounais n'a pas encore satisfait les attentes placées en lui au regard de l'ambition du Cameroun de développer ce secteur et de faire de lui un moteur de croissance de l'économie camerounaise. Au niveau de l'activité artisanale, il a été observé ces dix dernières années l'amélioration progressive des missions du Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (Capam), afin de permettre au Cameroun d'avoir un meilleur encadrement et une meilleure canalisation de l'or issus des sites artisanaux. L'or collecté par le Capam fait principalement l'objet de stockage pour la constitution de la réserve d'or du Cameroun, étant entendu que l'or est une valeur refuge. À partir de ce moment, cela demande qu'on soit un tout petit peu réaliste en termes d'attentes du sec-



« Des éléments de fiscalité concourent à ce qu'on ne puisse pas collecter des revenus de manière optimale et sont sources de flux financiers illicites. »

teur minier camerounais. Concernant le sous-secteur des carrières, il y a tout de même une parafiscalité locale qui s'est développée. Dans certaines communes, vous allez voir que lorsqu'un camion de sable, de gravier ou de pouzzolane sort, il y'a une quote-part qui est réservée à la commune et une autre qui est réservée aux communautés riveraines qui abritent le projet. Il s'agit là d'une parafiscalité locale qui s'est développée et qui a d'ailleurs catalysé

les débats au sein de l'espace public ou alors de la scène politique camerounaise, en ce qui concerne notamment les compétences dévolues aux collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion du secteur minier, en général, et du sous-secteur des carrières, en particulier. Au regard de tout cela, la proposition que nous pouvons faire c'est d'être tout simplement dans l'attente des textes d'application du décret d'application du Code minier, mais

également du décret d'application du Code général des Collectivités territoriales. À partir de ce moment, on aura une meilleure lecture de la répartition des compétences des uns et des autres et on pourra mieux débattre sur ce qui est attendu en termes de redistribution de ces revenus au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

IC : Quelles sont les options et les solutions dont dispose le

Cameroun pour pouvoir résoudre ces problèmes ? Est-ce que les pistes comme le report des activités d'entreprise pays par pays, l'identification des propriétaires réels ou encore la publication des registres pourraient être des éléments de solution ? Est-ce qu'il s'agit là des solutions qui peuvent être un point de départ pour limiter la fuite des ressources et augmenter les capacités de partage des revenus miniers pour les populations ?

MB : La première piste vers laquelle il faut tendre c'est la signature et la publication du décret d'application du Code minier de 2016. C'est aujourd'hui une nécessité, c'est une urgence parce que plusieurs activités en dépendent. L'urgence de la publication du décret d'application de ce code tient d'autant plus que dans ce texte, il est prévu la mise en place d'un compte spécial de développement des capacités locales. Ce compte est un indicateur important du niveau de contribution du secteur minier au développement local, lorsqu'on parle de redistribution des revenus issus de ce secteur. Il faut bien que le décret d'application vienne préciser comment ce compte va fonctionner et comment il va être hébergé, bref qu'il vienne préciser les modalités d'application du principe prévu dans le Code minier.

À côté de ce compte, il y a bien évidemment un fonds de développement du secteur minier et un fonds pour la réhabilitation et la restauration de l'environnement dans le secteur minier qui sont prévus. Le Code minier de 2016 innove avec la prise en compte du principe de redistribution de la redevance superficielle.

Mais, là aussi il faudrait bien que le décret d'application vienne préciser comment on va redistribuer cette redevance superficielle annuelle. Il en est de même de la taxe ad valorem pour ce qui est des substances minières et de la taxe à l'extraction pour ce qui est des substances de carrière. La deuxième piste de solution c'est de tenir compte aujourd'hui du fait qu'il y a une Société nationale des mines (Sonamines), qui a été créée par décret présidentiel en décembre 2020. La Sonamines va permettre, au regard de ses missions, de limiter les impacts négatifs dus à l'attente incessante des projets miniers industriels. C'est donc un projet nouveau sur lequel se fondent beaucoup d'attentes. Cependant, il faut comprendre que l'atteinte des objectifs de la Sonamines s'inscrit dans un processus qui nécessitera du temps et des moyens conséquents.

L'une des pistes de solution est l'amélioration de la coordination entre certains départements ministériels en charge des questions connexes à la mine, tant on sait que la gouvernance du secteur minier est transversale. Le cas de la divergence des taux de fiscalité minière dans le Code minier et dans la loi de finances justifie le besoin d'amélioration de cette coordination.

Parmi les solutions, il faut également prendre en compte l'accompagnement ou alors l'amélioration du suivi des initiatives internationales de gouvernance dans le secteur extractif auxquelles le Cameroun a adhéré. Je pense ici au processus de Kimberley (PK), mais également à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Ce sont des pistes qui peuvent permettre de

mieux identifier les défis ou alors les goulots d'étranglement que nous rencontrons en matière de gouvernance du secteur des industries extractives.

Pour information, le suivi multipartite (gouvernement, parlement, entreprise, société civile) de la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE 2019, édition actuellement en vigueur, en plus du suivi de la collecte des revenus extractifs (revenu en nature et en numéraire, revenu issu du transport pétrolier, transaction des sociétés d'État) et de la redistribution desdits revenus (répartition des revenus, transferts infranationaux), prend également en compte le suivi du cadre légal et institutionnel (cadre légal, registre, propriété effective, contrats et licences, participation de l'État), de la production (exploration, production et exportation) et des dépenses sociales et économiques du secteur extractif.

Pour rappel, dès le 1er avril 2021, le Cameroun a été temporairement suspendu de l'ITIE pour cause de non publication du rapport 2018 avant le 31 mars 2021. Toutefois, sur instruction du chef de l'État, le ministre des Finances (président du Comité ITIE) et le ministre en charge des Mines (vice-président du Comité ITIE) ont pris le pari de sortir le Cameroun de cette suspension temporaire à travers la publication du rapport ITIE 2018 au plus tard le 30 juin 2021. Un tel pari témoigne de tout l'intérêt que le Cameroun accorde à son secteur extractif et réaffirme implicitement toute l'ambition politique que le Cameroun porte à ce secteur indépendamment des défis auxquels il fait face.



GESTION PUBLIQUE

Les recettes fiscales au Cameroun en hausse de 50 milliards de FCFA sur les 5 premiers mois de l'année 2021

Selon le directeur général des Impôts, Modeste Mopa Fatoing (photo), les recettes fiscales collectées au Cameroun entre janvier et mai 2021 culminent à 845 milliards de FCFA. Cette cagnotte est en hausse de 50 milliards de FCFA, par rapport aux 795 milliards de FCFA collectés au cours de la même période en 2020. A en croire M. Mopa, cette augmentation est la conséquence des différentes réformes entreprises au sein de l'administration fiscale depuis quelques années. Ces réformes visent principalement à optimiser la collecte de l'impôt, au moyen notamment de la dématérialisation des procédures, de la déclaration jusqu'au paiement.

« Nous avons beaucoup avancé. Les réformes sont bientôt achevées. Notre objectif au départ était de dématérialiser toutes les procédures fiscales, partant de l'enregistrement du contribuable au paiement des impôts, en passant par la déclaration des impôts (...) Aujourd'hui, tout est complètement fait en ligne au niveau des grandes, des moyennes, des petites et des micros entreprises des chefs lieu des régions. Il est possible de s'enregistrer à partir de son téléphone ou de son ordinateur, et de payer l'impôt sans se rapprocher de l'administration fiscale. Car, il n'y a plus de caisse au niveau de l'administration des impôts. Même les différentes attestations fiscales s'acquièrent désormais en

ligne», explique le directeur général des impôts. Concrètement, la dématérialisation des procédures et des paiements permet d'éviter la manipulation des espèces (porteuse de tentation) et le contact entre agents des impôts et contribuables, qui a souvent dressé le lit des actes de corruption, au détriment du Trésor public. De même, le transfert de la collecte de certains impôts à des partenaires a permis d'optimiser les recettes. Il en est par exemple de la taxe d'aéroport collectée par les compagnies aériennes, ou encore de la vignette automobile, désormais liée à la souscription de l'assurance automobile obligatoire.

Le Cameroun lance une campagne nationale pour la promotion du bois légal

Le ministère des Forêts et de la Faune (Minfop) et l'ONG dénommée camerounaise Centre de recherche forestière internationale (Cifor) ont lancé, le 14 juin à Yaoundé, une campagne nationale de sensibilisation sur l'utilisation du bois d'origine légale dans les principaux centres urbains du Cameroun ; sous le slogan « *Le bois légal, c'est génial* ». Ainsi, la campagne vise à promouvoir un changement de comportement chez les consommateurs pour favoriser l'achat de produits ligneux durables et de qualité. Différentes activités de sensibilisation sont prévues à cet effet, allant des émissions radio, aux spots publicitaires et à l'affichage public sur les marchés de bois.

« La faible proportion de sciages provenant de sources légales constitue un frein pour la gestion rationnelle des ressources forestières, et donc au développement du Cameroun », a déclaré Hortense Motalindja, sous-directeur de la promotion du bois au Minfop. Et d'ajouter : *« Avec cette campagne, nous visons à augmenter la demande, ce qui va certainement inciter les producteurs à se conformer à la légalité et approvisionner davantage le marché en bois d'origine légale ».* Pour Liboum Mbonayem, chercheur au Cifor, *« la plupart des citoyens camerounais n'ont pas d'intérêt à connaître l'origine des produits qu'ils achètent. Mais nous devons nous efforcer de demander aux vendeurs tous*

les documents pour nous assurer de la légalité du bois, tels que les copies des lettres de voiture qui ont permis de transporter ce bois ou le bordereau de livraison. »

Selon un rapport d'étude menée par le Cifor à Douala et Yaoundé en 2016, les produits en bois supposément d'origine légale ne représentent qu'entre 12% et 18% du volume vendu. Afin de promouvoir la durabilité et la disponibilité à long terme des ressources forestières au Cameroun, l'ONG pense qu'il est crucial d'augmenter la présence et la demande du bois d'origine légale sur le marché intérieur.

Le Cameroun resserre la vis autour des recrutements des agents de l'État, pour oxygéner les finances publiques

Le 11 juin 2021, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Minfopra), Joseph Lé (photo), a signé 28 arrêtés portant ouverture de concours pour le recrutement de nouveaux personnels dans différents corps de la fonction publique, pour le compte de l'année 2021. Au total, seulement 1 536 postes sont ouverts. Ce chiffre révèle une baisse drastique, en comparaison avec les 3 700 places pourvues en 2020, contre respectivement 5 411 et 5 179 postes respectivement ouverts en 2019 et 2018.

« Cette décroissance trouve ses éléments d'explication dans la conjoncture socioéconomique particulièrement sévère, ravivée par les effets néfastes de la pandémie du coronavirus, notamment dans les secteurs productifs de notre économie. Ce qui impose au gouvernement des efforts particuliers d'ajustement », a justifié le ministre Lé.

Mais, bien au-delà d'une simple situation conjoncturelle, le gouvernement camerounais, à travers cette réduction progressive des recrutements à la fonction publique, tente de résoudre un problème structurel devenu nocif pour les finances publiques. En effet, confessent les officiels, l'évolution de la masse salariale de l'État du Cameroun ces dernières années fragilise de plus en plus l'équilibre budgétaire.

« L'analyse de l'évolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années a permis de relever que la masse salariale effectivement payée aux agents publics dans le budget de l'État croît annuellement de 5,6% en moyenne, malgré les multiples actions d'assainissement du fichier solde de l'État (...) Cette progression a été déjà relevée dans l'étude réalisée en 2018 sur la soutenabilité de la masse salariale, qui avait établi, par ailleurs, que l'augmentation des effectifs est la



principale source d'accroissement de la masse salariale. Cette augmentation résulte du niveau très élevé des recrutements au cours des dix dernières années, en comparaison avec les départs à la retraite », peut-on lire dans un document annexé à la loi de finances de l'État, pour l'exercice 2021.

Non-respect du ratio Cemac

En effet, révèle le même document, entre l'année 2011 et fin juin 2020, les effectifs de la fonction publique camerounaise ont pratiquement doublé, passant de 197 471 à 340 957 personnes. Les dépenses de personnel ont connu la même courbe ascendante, passant au cours de la même période, de seulement 681,4 milliards de FCFA à plus de 1000 milliards de FCFA. Cet accroissement est principalement le fait des recrutements massifs des personnels dans l'enseignement secondaire.

« En passant de 30 640 à 83 308 entre janvier 2010 et juin 2020, les effectifs des enseignants du secondaire se sont multipliés par 2,7. Ils représentent

désormais 34,4% des effectifs de la fonction publique, alors qu'ils n'en représentaient que 15,8% au début de l'année 2010. De même, leur masse salariale représente 32,3% contre 21% en 2010 », apprend-on.

La réduction du volume des recrutements à la fonction publique observable sur la période 2018-2021, couplée au dernier comptage physique des personnels de l'État, qui a permis de déceler des agents fictifs émergeant au fichier solde de l'État; le Cameroun pourrait enfin respecter le ratio de soutenabilité de la masse salariale fixé à un maximum de 35% dans le cadre des critères de surveillance multilatérale édictés par la Cemac.

En effet, au Cameroun, ce ratio, qui fait le rapport entre le volume des recettes fiscales-douanières collectées au cours d'une année et les dépenses de personnel de l'État, a par exemple culminé à 36,5% en 2019. Pis, il s'agit de la meilleure performance réalisée par le pays au cours des 10 dernières années.

Financement de la décentralisation : le Feicom présente son offre de service aux conseils régionaux

Depuis le 14 juin 2021, le directeur général du Fonds spécial d'équipement et d'intervention inter-communal (Feicom), la banque des collectivités territoriales décentralisées, organise des séances de travail avec les présidents des tout premiers conseils régionaux du Cameroun. Il est question, selon les responsables du Feicom, de présenter à ces autres élus locaux les missions dévolues à cette société d'Etat dans le cadre du processus de décentralisation en cours dans le pays. En effet, depuis le décret réorgani-

sant cette structure publique rendu public en 2018, les compétences du Feicom en matière de financement des collectivités territoriales décentralisées ont été étendues aux 10 régions mises en place au Cameroun dans le cadre de la décentralisation. De ce point de vue, jusqu'ici connu comme la banque des communes, le Feicom apparaît également comme un organisme pouvant permettre le décollage effectif des régions, dont les conseils viennent d'adopter les premiers budgets et sont tous actuellement en quête de financements.

Pour rappel, au cours de l'année 2020, le Feicom a injecté 26,7 milliards de FCFA dans 136 projets communaux au Cameroun. Cette enveloppe triple pratiquement celle injectée dans les investissements communaux l'année précédente, au cours de laquelle seulement 10,5 milliards de FCFA avaient été débloqués par le Feicom, pour le financement de 106 projets de développement dans 92 communes et communautés urbaines du Cameroun.

Risque de pénurie du riz : le gouvernement rassure sur la disponibilité des stocks au Cameroun jusqu'en fin d'année

Selon le gouvernement camerounais, les populations n'ont pas à craindre une quelconque pénurie du riz, l'une des denrées alimentaires les plus consommées dans le pays. C'est du moins ce qui ressort d'un communiqué rendu public le 24 juin 2021 par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. « *Le ministre du Commerce (...) a l'honneur de porter à la connaissance du grand public, à la suite du tohu-bohu et de l'emballement médiatiques injustifiés observés autour de la question du riz au cours des dernières semaines, que le risque de pénurie claironné par des esprits en mal de sensation relève de l'imaginaire fantasmagorique de ces derniers* », écrit ce membre du gouvernement.

À en croire le ministre Mbarga Atangana, les stocks de riz actuellement disponibles sur le territoire camerounais sont estimés à 200 000 tonnes, ce qui correspond à quatre mois de consommation, couvrant la période de juillet à octobre 2021.

De plus, « les cargaisons flottantes ou à quai, compte non pris des commandes en cours des importateurs auprès de leurs fournisseurs étrangers, représentent pas moins de 100 000 tonnes et suffisent à couvrir les besoins jusqu'à la fin d'année », informe-t-il.

Cette sortie du ministre du Commerce fait suite à une conférence de presse organisée le 17 juin 2021 dans la capitale, par le Groupement des importateurs de riz du Cameroun (Girc). Au cours de cette rencontre avec les hommes des médias, Jacques Kemleu, le secrétaire général du Girc, a souligné les difficultés à effectuer des importations de riz, en raison de contraintes administratives, notamment celles liées au respect de la nouvelle réglementation de change. Plus rigoureuse sur les transferts des fonds à l'étranger, celle-ci est en effet décriée par de nombreux opérateurs économiques depuis son entrée en vigueur.

De plus, le SG du Girc annonçait la

disponibilité d'une cargaison de 200 000 tonnes, qui ne pouvait pas satisfaire la demande nationale à brève échéance, si de nouvelles importations ne suivaient pas. Un avis que ne partage visiblement pas le gouvernement, qui se veut plutôt rassurant, si l'on s'en tient au propos du ministre du Commerce.

Pour rappel, bien qu'il soit très demandé par les consommateurs, le riz n'est que très peu produit au Cameroun. Selon le ministère de l'Agriculture, le pays n'a produit que 140 170 tonnes (24,3% de sa demande) de cette céréale en 2020, pour une demande évaluée à 576 949 tonnes, soit un gap de 436 779 tonnes. Aussi, des importations massives permettent-elles de rendre cette denrée disponible sur le marché, à des prix sur lesquels le gouvernement veille comme sur de l'huile sur le feu, depuis la survenue des « émeutes de la faim » dans le pays en 2008.

En plus des transferts, la SNH a versé à l'État du Cameroun 10 milliards de FCFA de dividendes en 2020



« La SNH (Société nationale des hydrocarbures que dirige Adolphe Moudiki [photo], NDLR) a versé à l'État 10 milliards de FCFA de dividendes, 8,44 milliards de FCFA d'impôts sur les sociétés, ainsi que divers autres impôts et taxes chiffrés à 2,16 milliards de FCFA. Le Conseil a salué ces bons résultats, puis a approuvé les comptes de la SNH pour l'exercice 2020 ». Ces informations sont révélées dans le communiqué ayant sanctionné la tenue, du 1er au 4 juin 2021, de la toute première session de l'année 2021 du Conseil d'administration de la SNH, le bras séculier de l'État camerounais dans l'exploration et l'exploitation pétro-gazière. Pour le profane, le montant du dividende versé par cette entreprise pétrolière publique peut paraître infime, au regard des résultats de cette société d'État toujours fortement excédentaire (résultat net de 25,3 milliards de FCFA en 2019), et qui figure sans discontinuer depuis des années dans tous les classements des entreprises les plus performantes du continent. À la vérité, les concours

financiers de la SNH au bénéfice du Trésor public vont bien au-delà des simples dividendes et autres impôts et taxes. Il y a plus les « transferts directs et indirects » au Trésor public et les « transferts ».

Encore appelés, « interventions directes », les « transferts indirects » sont ceux qui ont valu à la SNH son surnom de « caisse noire » de l'État. Il s'agit des dépenses de sécurité et de souveraineté que la SNH assure pour le compte de l'État camerounais, à la demande de la présidence de la République. Pour effectuer ces dépenses, apprend-on, la SNH, qui détient elle-même des actifs dans de nombreuses autres sociétés, utilise l'argent du pétrole vendu pour le compte de l'État.

Financement du BIR

Dans son édition 2016, publiée en 2019, le rapport ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) révèle par exemple qu'en 2016 et 2017, ces « interventions directes » de la SNH se sont élevées à 383,4 milliards de FCFA. Pour la seule

année 2019, elles s'élèvent à 183,7 milliards de FCFA. Généralement, une part importante de cette enveloppe sert au financement du Bataillon d'intervention rapide (BIR), unité d'élite de l'armée camerounaise qui compte près de 5 000 hommes, et qui a bénéficié des « interventions directes » de la SNH d'un montant de 109,1 milliards de FCFA en 2017, révèle le rapport ITIE.

Depuis une trentaine d'années, les bailleurs de fonds occidentaux, notamment le Fonds monétaire international (FMI), qui jugent ce mécanisme de financement des dépenses contraire aux bonnes pratiques budgétaires et de gouvernance, font pression pour que le Cameroun y mette fin. Mais, le gouvernement s'oppose, arguant notamment de « l'urgence et la sensibilité de certaines dépenses de sécurité et de souveraineté ». D'ailleurs, dans son rapport sur les entreprises publiques du Cameroun publié il y a quelques jours, le FMI s'intéresse au « cas particulier de la SNH ».

« Les relations financières entre l'État et la SNH sont particulières à bien des égards. Sur un plan institutionnel, la SNH présente la particularité d'être soumise, en application de ses statuts, à la seule tutelle technique et financière du secrétariat général de la présidence de la République », fait remarquer le FMI. Et cette institution de Bretton Woods de préciser : « le mécanisme d'intervention de la SNH n'est pas prévu par les textes en vigueur, et les dépenses payées par la SNH sont intégrées en comptabilité budgétaire à posteriori, à titre de régularisation ».

Un nouveau prêt de 54 milliards FCFA de la Banque mondiale, pour financer « le développement » au Cameroun

Le chef de l'État camerounais, Paul Biya, vient de signer un décret habilitant le ministre de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, à signer un accord de crédit d'un montant de 54,1 milliards de FCFA avec l'Association internationale de développement (IDA), l'un des guichets de la Banque mondiale. À en croire le texte présidentiel, cet emprunt servira « au financement de la troisième opération d'appui aux politiques de développement au Cameroun ». Ce nouvel emprunt va contribuer à augmenter l'encours de la dette du Cameroun auprès de la Banque mondiale, bailleur de fonds qui est déjà le plus gros pourvoyeur des financements au Cameroun au niveau multilatéral. En effet, selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le

gérant de la dette publique du pays, l'encours global de la dette extérieure du Cameroun à fin mars 2021 « se compose principalement de 37,5% de dette contractée auprès des guichets IDA et BIRD de la Banque mondiale (contre 30% de dette contractée auprès de la BAD, NDLR), soit 1 054,9 milliards de FCFA ».

Au demeurant, l'emprunt que se prépare à contracter le Cameroun remet au goût du jour le problème du décaissement des fonds mis à disposition par les bailleurs de fonds. En effet, alors que le pays a grand besoin de financements et enchaîne des accords de prêts, plusieurs milliards de FCFA pourtant dûment mis à la disposition du Cameroun tardent généralement à être décaissés, alors que pour plusieurs de ces crédits, les

intérêts commencent généralement à courir.

Selon la CAA, la Banque mondiale est d'ailleurs l'institution qui détient la plus grosse enveloppe de ces emprunts qui tardent à être décaissés, appelés techniquement « SEND's » (soldes engagés non décaissés). En effet, révèle la CAA dans son rapport sur la dette publique du Cameroun à fin mars 2021, « les SEND's extérieurs (hors appuis budgétaires) sont estimés à fin mars 2021 à 3 163,6 milliards de FCFA. Ils seront tirés à hauteur de 53,5% des conventions de financement signées avec les bailleurs de fonds multilatéraux, dont 651,7 milliards de FCFA à décaisser auprès de la Banque mondiale à travers ses guichets IDA et BIRD, soit 37,1% des SEND's multilatéraux ».

Fonction publique : pourquoi le Cameroun peine à maîtriser le fichier solde de l'État

À l'occasion d'un séminaire de sensibilisation, d'échanges et de formation des acteurs de la chaîne de paiement des salaires, tenu fin mai à Yaoundé, les difficultés rencontrées dans le traitement de ces dossiers ont été pointées.

« Le ministère des Finances [Minfi] fait face à l'usurpation d'identité par des individus véreux et sans scrupules. Ce qui entraîne le détournement des salaires, la falsification des documents tels que les attestations de non redevance ou de clôture des comptes. Ce d'autant que les agents du ministère en charge du traitement de la solde n'ont pas d'expertise dans la détection des fausses identités. On déplore aussi le

virement des salaires et pensions dans les comptes des personnes décédées », rapporte le Minfi.

« De telles préoccupations nous interpellent tous et des solutions convenables méritent d'être formulées afin d'améliorer le partenariat Minfi-Établissement de Crédits, fondé sur le principe gagnant-gagnant pour la plus grande satisfaction de l'agent public », a déclaré dans son discours d'ouverture, le directeur général du Budget (DGB), Cyrill Edou Alo'o.

On ignore, pour l'instant, les propositions qui ont été faites. Mais à l'ouverture, les établissements de crédit se sont, pour leur part, préoccupés du départ inattendu des agents débi-

teurs d'un Établissement de crédit à un autre sans qu'aucune attestation de clôture ou de non redevance ne soit délivrée par la structure initiale. Ce qui engendre des pertes pour le secteur bancaire.

Selon le secrétaire général du ministère des Finances, Gilbert Didier Edoa, un audit instruit par le ministre des Finances dans les banques, qui avaient continué à garder les comptes des agents décédés, a évalué le dommage à 21,8 milliards de FCFA. Et à date, le Trésor public a déjà recouvré 12 milliards de FCFA selon le directeur de la dépense de personnel et des pensions, Robert Simo Kengne.

Après un collectif, le Cameroun porte son budget de 4 865,2 milliards à 5 480,4 milliards de FCFA, en hausse de 12,64%

A travers une ordonnance signée le 7 juin par le président de la République, Paul Biya, le budget du Cameroun pour l'année 2021 vient de connaître un bond de 615,2 milliards de FCFA, soit une hausse 12,64%.

« *Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021 s'équilibre en ressources et en emplois à 5 480,4 milliards de FCFA [contre 4 865,2 milliards de FCFA] dont 5 235,2 milliards au titre du budget général et 245,2 milliards pour les comptes d'affectation spéciale* », apprend-on de cette ordonnance. Elle devrait encore être adoptée par le Parlement. Ce qui est du reste une formalité au regard de sa configuration politique.

Dans le détail, cette hausse s'explique par l'augmentation du budget général constitué des recettes, des cotisations sociales, des emprunts et dons. Il connaît une hausse de 565,2 milliards de FCFA passant de 4 670 milliards initialement à 5 235,2 milliards de FCFA. Les comptes d'affectation constitués de différents fonds (électricité, faune, environnement, eau et assainissement, lutte contre le coronavirus, etc.) progressent en valeur financière de 50 milliards passant de 195,2 milliards de FCFA initialement à 245,2 milliards de FCFA. Et c'est principalement le Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses réper-

cussions économiques et social qui provoque cette hausse. Il passe de 150 milliards initialement à 200 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2021. Selon le ministère des Finances, l'enjeu de ce collectif budgétaire décidé par le chef de l'Etat est de « mettre en cohérence les prévisions de recettes avec les conséquences du Covid-19 sur les finances publiques ». Ce qui explique par exemple l'augmentation des fonds dans la lutte contre le Covid-19 mais aussi plus d'ambitions dans la collecte des recettes, passant de 3 456,6 milliards à 3 530,8 milliards de FCFA, soit une hausse de 74,2 milliards de FCFA.

Le Cameroun augmente le coût du timbre du passeport de 75 000 à 110 000 FCFA, dès le 1er juillet 2021

Selon une nouvelle ordonnance modifiant la loi de finances 2021 signée le 7 juin par le président de la République, Paul Biya, les Camerounais vont désormais déboursier plus pour la délivrance d'un passeport ordinaire. « *Le droit de timbre sur les passeports nationaux est fixé, à compter du 1er juillet 2021 ainsi qu'il suit : délivrance, renouvellement et prorogation des passeports ordinaires : 110 000 FCFA ; le reste sans changement* », indique l'ordonnance présidentielle. Ainsi, le coût de délivrance du passeport au Cameroun va passer de 75

000 à 110 000 FCFA, soit une hausse de 35 000 FCFA (+46,66%) dès le 1er juillet 2021. L'ordonnance n'explique pas les raisons de cette flambée, mais l'on note que cela fait partie des recettes fiscales attendues au cours de l'exercice 2021, soit 2 743,1 milliards de FCFA. C'est la troisième fois que les frais de timbres pour passeports sont renchérissés au Cameroun, au cours des 20 dernières années. Ils sont ainsi successivement passés de 30 000 à 50 000, puis désormais de 75 000 FCFA à 110 000 FCFA. La dernière hausse a eu lieu il y a cinq ans, en 2016. Selon

les autorités camerounaises, cette augmentation visait à pourvoir au gouvernement les moyens nécessaires pour moderniser et sécuriser ce document d'identification et de voyage. Une pièce importante pour les opérateurs économiques pour se déplacer dans le monde. Comparativement aux pays ouest-africains comme la Côte d'Ivoire ou le Togo où le coût du passeport varie entre 30 et 40 000 FCFA et délivré en deux semaines, le prix du Cameroun est pratiquement trois fois plus cher pour des délais officiels de délivrance de trois mois.

Le Cameroun donne une chance aux propriétaires des véhicules non dédouanés de se mettre en règle sans payer d'amendes



Le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, vient de signer un communiqué donnant une chance aux propriétaires des véhicules non dédouanés de se mettre en règle sans payer d'amendes.

À cet effet, indique-t-il, le ministère des Finances a développé une application dénommée « Cosmos » qui permet en temps réel et par simple introduction du numéro de châssis de vérifier le statut douanier des véhicules importés au Cameroun dans la base de données du système Camcis (Cameroon Customs Information System). Cette application utilisée par les agents des douanes lors des contrôles prévus par la réglementation est également accessible au public via internet à travers le site www.portran.cm.

« Ce lien a été créé pour aider les usagers de bonne foi à vérifier par eux-mêmes le statut douanier de leurs véhicules et à se rapprocher des brigades de contrôles des secteurs des douanes compétents pour régulariser leur situation le cas échéant, sans amende, jusqu'au 31 décembre 2021 », écrit le ministre des Finances.

Il encourage dès lors, toute personne désirent acheter un véhicule ou tout matériel roulant sur le marché local à utiliser préalablement cette plateforme numérique pour s'assurer que les numéros de châssis figurent bien dans la base de données de l'administration des Douanes, afin d'éviter tous désagréments éventuels lors des contrôles douaniers.

Les estimations en termes du nombre de véhicules qui échappent au

dédouanement ne sont pas encore disponibles ni même le manque à gagner pour l'État. Mais cette administration entend ainsi capter plus de ressources en traquant les véhicules de contrebande. D'autant plus que la loi de finances 2021 lui prescrit de collecter 804 milliards de FCFA au titre des recettes douanières.

Dans la loi de finances 2021, l'Etat prévoit de collecter des recettes de 5 milliards de FCFA au titre de production des documents sécurisés de transport. La production des certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises), délivrés après dédouanement, devrait générer, à elle seule, des recettes de 3,2 milliards de FCFA.



ECONOMIE

Tchad-Cameroun : normalisation en vue des échanges commerciaux après l'ouverture officielle de la frontière

Le 20 juin 2020, Jean Lazare Ndongo Ndongo, le préfet du département du Logone et Chari, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, a officiellement rouvert la circulation sur le pont Nguéli, qui sépare la ville tchadienne de Ndjamenamena de Kousséri, au Cameroun. Cette autorité locale a ainsi mis un terme à la fermeture de cette frontière entre le Tchad et le Cameroun, en vigueur depuis mars 2020, suite à la confirmation au Cameroun des premiers cas de coronavirus.

La partie camerounaise répond ainsi en écho aux autorités tchadiennes. En effet, le 17 juin 2021, tout en promettant de se rapprocher des autorités camerounaises pour finaliser le processus, le ministre tcha-

dien de la Sécurité publique et de l'Immigration, le général Souleyman Abakar Adam, et le directeur général de la police nationale, Ousman Bassy Lougma, avaient déjà procédé à la réouverture de la frontière Tchad-Cameroun, côté tchadien.

Par leurs actes des 17 et 20 juin 2021, le Cameroun et le Tchad normalisent ainsi leurs échanges commerciaux, qui ont pris un sérieux coup depuis plus d'un an, en raison de la fermeture de leur frontière terrestre. Pour preuve, selon les estimations de la douane camerounaise, du fait de la pandémie du coronavirus, qui a notamment induit la fermeture de la frontière entre le Cameroun et le Tchad, les flux commerciaux transitant sur les corridors Douala-Bangui

et Douala-Ndjamenamena ont chuté de 80% au cours du seul mois de mars 2020, par rapport à la même période en 2019.

Même si ces estimations intègrent les flux sur le corridor Douala-Bangui, qui permet de desservir la République centrafricaine à partir du port de Douala, force est de constater que le manque-à-gagner enregistré est principalement le fait des flux commerciaux entre Douala et la capitale tchadienne. En effet, officiellement, ce dernier corridor accueille chaque année pour environ 340 milliards de FCFA de marchandises tchadiennes, contre seulement 55 milliards de FCFA pour les flux à destination de la RCA.

La fondation du milliardaire Tony Elumelu boucle la formation de près de 6 000 jeunes entrepreneurs camerounais

Dans le cadre de son programme de promotion de l'entreprenariat en Afrique, la fondation lancée par le milliardaire nigérian Tony Elumelu (photo), fondateur du groupe bancaire UBA, annonce avoir bouclé avec succès la formation de plus de 200 000 jeunes entrepreneurs, pour le compte de l'année 2021.

« Les entrepreneurs ont suivi une formation en gestion des entreprises, globalement assimilée à un MBA. Plus de 5 864 entrepreneurs camerounais ont ainsi été formés avec succès. La

formation (...) a été dispensée exclusivement sur TEFConnect, la plateforme numérique exclusive de la Fondation, qui fournit un soutien au renforcement des capacités, des conseils et des liens commerciaux à plus d'un million d'Africains », précise la Fondation Elumelu.

Officiellement, cette formation en entreprenariat est immédiatement suivie d'un processus d'examen du plan d'affaires de chaque entrepreneur. Après cette étape, les entrepreneurs jugés plus performants

participent au programme proprement dit, au terme duquel les lauréats (généralement 1000) reçoivent chacun un capital de départ non remboursable, d'un montant de 5 000 dollars (près de 3 millions de FCFA). Il s'agit d'une véritable manne pour les jeunes entrepreneurs africains, qui évoluent généralement dans un contexte de difficultés d'accès aux financements pour les PME. Selon les experts, ces difficultés sont d'ailleurs décuplées lorsqu'il s'agit d'entreprises en phase de lancement.

Avec une hausse de 4,7% au 1er trimestre 2021, l'inflation atteint son niveau le plus élevé à Bertoua en 10 ans

Selon l'Institut national de la statistique (INS), au cours des trois premiers mois de l'année 2021, le niveau le plus élevé d'augmentation des prix des produits de consommation sur le marché camerounais a été observé dans la ville de Bertoua, la capitale de la région forestière et minière de l'Est. « *Sur le plan spatial, l'accélération a été plus forte pour l'inflation à Bertoua. En moyenne sur les douze derniers mois, l'inflation y atteint 4,7%, son taux le plus élevé depuis 10 ans* », souligne l'INS dans son dernier rapport sur le niveau général des prix au premier trimestre 2021.

Cette structure étatique n'explique

pas les causes de la flambée des prix dans la ville de Bertoua. Mais, l'on sait que la région de l'Est, frontalière à la partie septentrionale du pays, subit une forte pression de la demande des réfugiés en provenance des pays voisins (Nigéria, Centrafrique et même Tchad), agglutinés dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord principalement. En effet, de sources locales, il n'est pas rare que le Programme alimentaire mondial (PAM) s'y approvisionne en produits alimentaires, pour nourrir les réfugiés qu'il encadre non seulement dans la partie septentrionale du Cameroun, mais aussi jusqu'aux

confins du Tchad et du Nigéria. Cette montée des poussées inflationnistes dans la ville de Bertoua, mamelle nourricière de la région de l'Est, est d'autant plus inquiétante que cette région camerounaise est déjà la 4e plus pauvre du pays, derrière les trois régions septentrionales. Cette analyse vaut également pour l'Extrême-Nord, région la plus pauvre du Cameroun, et dont la capitale est la ville de Maroua. Dans cette ville, révèle l'INS, l'inflation est passée de 1,8% à fin mars 2020 à 3% à la fin du mois de mars 2021, en hausse de 1,2 point en glissement annuel.

Douala : les prix à la consommation augmentent de 2% du fait des produits alimentaires et des boissons

En glissement annuel, au 31 mai 2021, le niveau général des prix à la consommation des ménages a cru de 2% à Douala, la capitale économique camerounaise, selon les données de l'Institut national de la statistique (INS). « *Cette hausse provient en grande partie de la progression des prix des produits alimentaires (+4,1% après +4,2% le mois dernier), des boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (+3,5% après +3,6% le mois dernier), ainsi que des loisirs et culture (+2,0% après +2,2% le mois dernier)* », explique l'INS.

Dans son rapport, l'INS n'explicite pas les raisons du renchérissement de la vie dans la capitale économique

camerounaise au mois de mai 2021. Mais, à l'observation, les ménages de Douala, comme ceux de l'ensemble des grandes villes camerounaises, dont la consommation est fortement dépendante des importations, semblent payer le prix de la perturbation de la chaîne logistique mondiale, du fait de la 2e vague du coronavirus. Mais, au-delà de cette réalité, qui a perturbé les activités d'import-export, les opérateurs économiques de la Cemac disent aussi éprouver de plus en plus de difficultés à payer leurs fournisseurs à l'étranger, à cause de la nouvelle réglementation de change en vigueur dans cet espace communautaire. Selon le

Groupement des importateurs de riz, l'une des denrées les plus consommées dans le pays, l'on s'achemine vers une pénurie au cours des prochains mois, en raison des difficultés d'approvisionnement.

Dans la même veine, la filière avicole locale voit sa production s'amenuiser au fil des jours, et les prix des produits grimés sur le marché. Ceci, à cause des difficultés à s'approvisionner en œufs à couvrir et pousser d'un jour à partir de l'étranger, la production locale étant insuffisante, selon l'Interprofession avicole du Cameroun (Ipavic).

Contrebande : saisie au Cameroun d'une cargaison de ciment faussement enregistrée comme des colis d'une agence onusienne

Le 21 juin 2021 dans la localité de Guily, à l'Extrême-Nord, les éléments de la douane camerounaise ont saisi le contenu de deux camions déclarés en transit pour le Tchad, mais surpris en plein déversement de leurs cargaisons sur le marché camerounais. Mieux, indiquent les douaniers, en lieu et place des compléments alimentaires et produits pharmaceutiques censés appartenir à une agence onusienne, comme ont essayé de leur faire croire les contrebandiers, les deux camions transportaient plutôt du ciment provenant de l'usine Dangote Cement au Nigeria.

Cette nouvelle prise effectuée dans le cadre de l'opération « Halte au commerce illicite » (Halcomi), mise en place par les autorités camerounaises pour sécuriser l'espace commercial local, révèle le niveau d'ingéniosité des contrebandiers, qui sont prêts à tout pour détourner l'attention des douaniers. Ainsi, après le reconditionnement du sucre dans des sacs de farine, ou encore le camouflage des bidons de carburant dans des camions-citernes, par exemple, désormais, ces contrebandiers n'hésitent pas à déclarer des cargaisons au nom

d'institutions onusiennes, pour pouvoir faire prospérer leurs activités, au demeurant très préjudiciables à l'économie.

Pour rappel, selon des statistiques officielles, le commerce illicite, la contrebande et la contrefaçon font perdre aux entreprises (chiffre d'affaires) et au Trésor public camerounais (impôts), la bagatelle d'environ 200 milliards de FCFA chaque année. Sans compter les nombreuses pertes d'emplois liées aux difficultés financières des entreprises victimes de ces phénomènes.

Relations clients : le Marocain Intelcia quadruple ses effectifs au Cameroun en 5 ans et passe à 1 200 employés

A son arrivée sur le marché camerounais en 2016, après la fusion avec un petit opérateur local de la relation client dénommé Clientos, le groupe marocain Intelcia ne comptait que 300 collaborateurs dans le pays. 5 ans plus tard, ses effectifs ont été portés à 1 200 personnes. Cette information a été révélée le 10 juin 2021 au siège d'Intelcia Cameroun à Douala, la capitale économique du pays. C'était au cours d'une conférence de presse en visioconférence, organisée à l'occasion de la célébration des 20 ans de cette entreprise marocaine qui comptait encore 200 collaborateurs en l'an 2000, mais qui en deux décennies est devenue une multinationale employant 27 000 collaborateurs dans 17 pays et trois continents. A l'image de la croissance de sa maison-mère en 20 ans, Intelcia Cameroun a pu, en 5 ans, se positionner comme filiale stratégique au sein du groupe marocain, dont le statut a muté d'opérateur de la relation client à celui d'opérateur global de

l'externalisation, qui gère différentes activités pour ses clients. En effet, en plus d'avoir quadruplé ses effectifs depuis le lancement de ses activités, et d'adresser désormais « *différents secteurs outre les opérateurs télécoms locaux et internationaux* », la filiale camerounaise d'Intelcia « *a réussi à attirer dans ses locaux Intelcia IT Solutions, le pôle d'externalisation de solutions IT du groupe* », souligne la maison-mère.

De ce point de vue, confie Jean Yves Kotto, le Chairman d'Intelcia Cameroun, de nos jours, en Afrique subsaharienne, la multinationale marocaine dépend à près de 40% de sa filiale camerounaise, sur certains services techniques. Toute chose rendue possible grâce à un quasi triplement de l'investissement de départ, alors officiellement estimé à environ un milliard de FCFA, apprend-on. Cependant, au plan commercial, explique le Chairman, Intelcia Cameroun, en 5 ans, n'est pas véritablement parvenu à doper son

portefeuille-clients, en raison d'un manque d'intérêt des entreprises locales pour l'externalisation de leurs activités, choix qui semble plus ancré dans les habitudes managériales des multinationales. « *Nous faisons de la pédagogie, pour essayer de montrer aux entreprises locales que nous pouvons faire pour elles ce que nous faisons pour les multinationales* », confie Jean Yves Kotto.

Avec le concours de sa filiale au Cameroun, le groupe Intelcia a réalisé un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros (plus de 235 milliards de FCFA) en 2020 et table sur 500 millions d'euros (plus de 327 milliards de FCFA) en 2021. Pour ses 20 ans, le groupe marocain annonce la publication d'un livre en vue partager son expérience depuis sa création, et un soutien de plus en plus affirmé aux start-ups et autres PME africaines, « *dans le but de les aider à se développer et devenir toutes des Intelcia* », affirme Karim Bernoussi, le PDG du groupe Intelcia.



FINANCE

L'État du Cameroun fait appel à la SRC pour recouvrer 60 milliards de FCFA dus par les clients de la CBC

La Société de recouvrement des créances du Cameroun (SRC) s'apprête à lancer une opération de recouvrement d'une somme de 60,137 milliards de FCFA, initialement due à la Commercial Bank of Cameroon (CBC) par ses clients. L'opération de la SRC trouve sa légitimité dans le mandat donné par l'État lui conférant « tous les droits pour exercer toutes poursuites et recouvrer l'intégralité des sommes dues », apprend-on d'un commu-

niqué publié par Marie-Rose Messi, le directeur général de cette entité publique en charge du recouvrement des créances dues à l'État et à ses démembrements.

En effet, le 26 juin 2017, l'État et la CBC ont signé un protocole d'accord pour l'assainissement du bilan de cette banque privée. Par cet acte, l'établissement bancaire cédait aux pouvoirs publics tout le portefeuille de ses créances compromises. Ces créances compromises et autres

difficultés liées au non-respect des ratios prudentiels et la dilapidation des fonds propres ont décidé la Cobac, le gendarme du secteur, à mettre l'établissement sous administration provisoire en 2009.

Par la suite, la CBC a été recapitalisée à hauteur de 12 milliards de FCFA, dont près de 10 milliards de FCFA injectés par l'État du Cameroun, qui contrôle désormais 98 % du capital de cette ancienne banque privée.

Le projet de mutation de La Régionale en banque franchit une nouvelle étape



A la faveur de l'Assemblée générale (AG) mixte tenue le 17 juin à Yaoundé, les actionnaires de La Régionale ont donné leur quitus pour le passage de la microfinance en banque. À la suite de cette réunion, le dossier pour cette mutation de statut a été déposé auprès des autorités monétaires, notamment la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), apprend-on de

l'établissement financier.

Au l'issue de cette AG, le nouveau nom de la structure, une fois que le changement de statut aura connu son aboutissement complet, a également été dévoilé. « Les membres de l'Assemblée générale ont à l'unanimité et par acclamation, choisi le nom de « La Regionale Bank ». Il s'agit de la nouvelle dénomination que portera désormais l'entreprise créée en 1993 par

son promoteur, le Révérend Charles Rollin Ombang Ekath », indique la microfinance.

C'est le 3 février 2021 que Charles Rollin Ombang Ekath, l'administrateur directeur général (ADG) a annoncé l'introduction de la Régionale à la bourse en vue de devenir une banque. L'objectif de la microfinance était de levée de 8,23 milliards de FCFA. Finalement, c'est 2,58 milliards de FCFA qui ont été mobilisés majoritairement au Cameroun. Mais la microfinance a décidé de poursuivre sa mutation.

Dans le segment « banque universelle » (établissements qui exercent toutes les opérations des domaines bancaire et financier), elle aura pour concurrente directe CCA-Bank. Cette dernière a été aussi une microfinance avant de devenir une banque universelle en mai 2018.

En 2020, les opérateurs économiques de la Cemac ont décaissé 118 milliards de FCFA auprès de la BDEAC



En dépit de la pandémie du coronavirus, qui a provoqué un ralentissement des activités économiques dans le monde et dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Guinée équatoriale) en 2020, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a poursuivi, avec plus de vigueur d'ailleurs, les décaissements au bénéfice des opérateurs économiques en quête de financements pour développer

leurs activités.

« La Banque a pu réagir vigoureusement aux nombreuses demandes de financement, en dépit de l'impact de la crise sanitaire. La BDEAC a ainsi sauvé un bon niveau de financement des projets, émanant aussi bien du secteur public que du secteur privé, et qui se traduit par dix-neuf (19) projets approuvés pour une enveloppe d'environ 186 milliards de FCFA. Suivant le même dynamisme, et dans le but de

renforcer la résilience des économies de la Cemac, un décaissement 118 milliards de FCFA en faveur des opérateurs économiques de la sous-région a été enregistré, contre seulement 49 milliards de FCFA au cours de l'exercice précédent », révèle le communiqué ayant sanctionné l'Assemblée générale de la BDEAC tenue le 14 juin 2021 par visioconférence.

À en croire les actionnaires de cette institution financière sous-régionale, ces financements ont eu un impact socio-économique notable. « La mise en œuvre de ces projets a permis la création d'environ 4 500 emplois dans la sous-région, de même qu'elle a contribué à améliorer significativement la qualité de vie d'au moins 24 millions de personnes, à travers l'appui aux États dans la lutte contre la Covid-19 », souligne le communiqué sus-mentionné.

Marché de la Beac : sur un objectif de 50 milliards de FCFA, le Cameroun ne lève que 34,8 milliards à un taux de 6%

Pour son emprunt de long terme sur le marché des titres publics de la Beac, le 16 juin 2021, le Trésor public camerounais n'a pas fait carton plein sur son émission d'obligations du Trésor assimilables (OTA) à 6 ans, rémunérées à 6%. Selon les résultats officiels de cette opération de levée de fonds, le Cameroun n'a finalement encaissé qu'une enveloppe de 34,8 milliards de FCFA, sur les 50 milliards de FCFA sollicités.

Les données de la banque centrale révèlent cependant que les investisseurs ont souscrit jusqu'à 40,2 mil-

liards de FCFA sur les 50 requis. Mais le Cameroun, du fait certainement de sa politique des taux d'intérêt bas, semble avoir préféré se contenter d'une enveloppe de 34,8 milliards de FCFA. « Le Cameroun est aujourd'hui le seul pays au sud du Sahara qui s'endette encore à des taux d'intérêt de moins de 3% pour les titres de courte maturité et de moins de 7% pour les maturités longues », aime souvent à rappeler Sylvester Moh, le directeur général du Trésor, de la coopération financière et monétaire au ministère des Finances.

C'est la 2^e opération de ce type qu'effectue le Trésor public camerounais en ce 2^e trimestre 2021, au cours duquel il est prévu de lever une enveloppe globale de 100 milliards de FCFA, selon le programme prévisionnel des opérations sur le marché des titres publics de la Beac, publié par le ministère des Finances. À en croire les autorités publiques, les financements ainsi mobilisés servent à réaliser des projets d'investissements à travers le pays.

La CNPS, fonds de pension du Cameroun, dispose d'une trésorerie de 325 milliards de FCFA, selon son DG

S'exprimant devant les députés le 17 juin 2021, dans le cadre d'un échange sur les questions de prévoyance et de sécurité sociale organisée par l'Assemblée nationale, le directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), le fonds de pension public, a révélé que cette société d'État dispose en trésorerie de 325 milliards de FCFA « *en espèces sonnantes et trébuchantes* ». Cette enveloppe, selon Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akam, permet de sécuriser les paiements des pensionnés dont la CNPS a la charge.

Mis à part cette trésorerie, a-t-on appris, les actifs de la CNPS au 31 décembre 2020 s'élevaient à 850 milliards de FCFA au total, dont 400 mil-

liards de FCFA d'actifs « réalisables et disponibles ». Ces chiffres confirment la solide santé financière de la CNPS, qui a officiellement clôturé l'exercice 2020 avec un excédent (bénéfice) de 72,39 milliards de FCFA, réussissant ainsi à maintenir son résultat net au-dessus de la barre des 70 milliards de FCFA pour la 2^e année consécutive. Ces performances de la CNPS correspondent au classement effectué par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) dans son rapport 2019 sur les entreprises publiques camerounaises. En effet, sur un échantillon de 50 sociétés d'État (la Société nationale des hydrocarbures n'y figure pas), dont

les performances ont été analysées, la CNPS est la première des neuf entreprises dites « à potentiel ». Il s'agit, explique la CTR, des seules sociétés d'État ayant « *dégagé un résultat d'exploitation et un résultat net positif au 31 décembre 2019, avec des dividendes générés* ».

Mais, en dépit de sa bonne santé financière, la CNPS est également classée parmi les entreprises à capitaux publics présentant un risque pour le budget de l'État, à cause d'un endettement jugé élevé. Selon les pointages de la CTR, organisme spécialisé du ministère des Finances, le fonds de pension du Cameroun cumulait des dettes de plus de 250 milliards de FCFA à fin 2019.

L'assureur camerounais Acam Vie s'implante en Centrafrique

Après l'avis favorable de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (Cima) en mai, la Société assurances du Cameroun Vie SA (Acam Vie) informe qu'elle a reçu, le 10 juin dernier, l'agrément du ministère centrafricain des Finances pour s'installer à Bangui.

« *Les activités commerciales d'Acam Vie Centrafrique seront par conséquent lancées début août 2021 et bénéficieront du professionnalisme dont Acam Vie au Cameroun fait preuve depuis le début de ses activités au Cameroun. Toutes les expertises d'Acam Vie au Cameroun seront ainsi mises à la disposition d'Acam Vie Centrafrique pour*

lui permettre de proposer les produits et services les plus modernes et les plus adaptés », indique la compagnie. À l'en croire, l'installation de cette nouvelle filiale confirme sa détermination à « *impulser la digitalisation et l'accessibilité des services d'assurance vie au plus grand nombre en Afrique centrale* ».

Cette expansion intervient après que la maison-mère au Cameroun a procédé en mai 2019 à l'augmentation de son capital de 2 à 3 milliards de FCFA, soit une augmentation d'un milliard. Ce petit poucet du marché camerounais de l'assurance branche « vie » qui a commencé ses activités en 2016, au

même moment que Wafa Assurance Vie, a ainsi procédé à la création de 2000 nouvelles actions.

Au plan national, Acam Vie est loin derrière les quatre compagnies majeures qui dominent le marché. Selon les données fournies en 2018 par le ministère des Finances (Minfi), ce quatuor concentre près de 85,6 % de l'ensemble des souscriptions vie. Il s'agit de : Allianz vie (18,7 milliards FCFA), Beneficial Life (10,3 milliards FCFA), Sunu Assurances Vie (9,9 milliards FCFA) et Activa Vie (7,6 milliards FCFA).

Bvmac: la Beac finalise l'entrée du groupe panafricain Africa Bright Securities en tant que société de bourse

Le groupe panafricain Africa Bright Securities, a finalisé son entrée officielle à la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac). L'information est officialisée depuis le 15 juin par le Camerounais Dieudonné Evou Mekou, vice-gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac), dépositaire unique des valeurs mobilières de la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad).

« La Beac (...) a l'honneur de porter à la connaissance de ses adhérents et du public, qu'à compter du 15 juin 2021, Africa Bright Securities S.A. est admis aux opérations du dépositaire central unique de la Cemac sous le code 329, en qualité de Société de bourse », écrit M. Evou Mekou dans

un communiqué.

En tant que société de bourse, Africa Bright Securities, dont une filiale est installée à Douala au Cameroun, rejoint la liste officielle des intermédiaires du marché financier régional agréés par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) pour les prestations suivantes : activité de négociation ; placement ; transmission et de réception d'ordres ; tenue de compte ; gestion de portefeuille sous mandat ; conseil en gestion de patrimoine et démarchage financier. La société Africa Bright Securities avait déjà été retenue comme société de bourse par la Cosumaf à fin 2020. Il lui restait donc le quitus du dépositaire central qu'est la Beac. Si l'on s'en tient à la liste officielle de

la Bvmac (<https://www.bvm-ac.org/societes-de-bourse-par-pays/>), Africa Bright Securities devient la 9^e société de bourse basée au Cameroun dans la zone Cemac après: Afriland Bourse et Investissements S.A ; Upline Securities Central Africa S.A (USCA) ; Attijari Securities Central Africa (ASCA) ; Financia capital ; EDC Investment Corporation ; Société sahélienne d'intermédiation financière de l'Afrique centrale (Saifac) ; Global Trade International Investment (GTI) et Société générale – capital Securities central Africa (SG capital Cemac).

Les autres sociétés de bourse de la Bvmac englobent : CBT Bourse (Tchad) ; LCB Capital (Congo) et BGF I Bourse (Gabon).

Ecobank s'associe au postier public Campost, pour démocratiser ses services bancaires via le téléphone mobile

Le 14 juin 2021, la société postale publique camerounaise, Campost, et la filiale locale du groupe bancaire panafricain Ecobank, ont scellé un partenariat permettant à cet établissement de crédit de démocratiser l'accès aux services bancaires via le téléphone mobile. « Ecobank désormais connectée à la plateforme d'agrégation des communications électroniques (NPSI). C'est au travers d'une convention que la banque panafricaine et la Cameroon postal services (Campost) signent un accord de partenariat ce lundi (14 juin 2021, NDLR). Avec le code #237*326#, accédez à tous les services bancaires mobiles Ecobank, et même sans connexion internet et sans smartphone. Disponible sur tous les réseaux

mobiles du Cameroun », annonce la banque sur son compte twitter. En clair, grâce au code Ussd susmentionné, et quel que soit le type de téléphone portable dont dispose l'utilisateur, indépendamment de son opérateur téléphonique d'attache et sans connexion internet, il est désormais possible pour les clients d'Ecobank d'effectuer certaines opérations à partir de leur mobile. Il s'agit notamment des opérations de transfert de fonds, de paiement de factures ou de frais de scolarité, d'achat de crédits téléphoniques. Cette innovation permet également d'accéder à des microcrédits, apprend-on. Ce partenariat entre Ecobank et la Campost a la particularité d'ouvrir

l'accès aux services bancaires aux personnes ne disposant pas de téléphones intelligents. En effet, de nombreuses initiatives prises dans le cadre du mobile banking au Cameroun ces dernières années excluent la frange de la population ne disposant pas d'un smartphone ou d'une tablette.

Cette innovation permettra, en outre, de booster l'inclusion financière dans le pays, qui affiche un taux de bancarisation de seulement 12%, avec pour ambition de porter cet indicateur à 80% en 2030, selon les prévisions contenues dans la stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND20-30).

Les investisseurs camerounais injectent 54,5 milliards de FCFA (28,9%) dans l'emprunt obligataire gabonais 2021-2026

Au terme de son emprunt obligataire 2021-2026, le sixième de l'histoire des finances publiques du pays, le Gabon a levé une enveloppe totale de 188,8 milliards de FCFA, sur une demande initiale de 175 milliards de FCFA, apprend-on du rapport de clôture de cette opération. Sur cette enveloppe, finalement entièrement empochée par l'Etat du Gabon après une requête suivie d'un avis favorable de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), les investisseurs camerounais ont pourvu 28,9%, soit 54,5 milliards de FCFA en valeur absolue. Véritables superstars de cet appel public à l'épargne rémunéré à 6% pour une maturité de 5 ans, les investisseurs gabonais ont, eux-mêmes, mis un peu plus de 134 milliards de FCFA dans la cagnotte, soit 70,9% du global ; contre seulement 200 millions de FCFA (0,11%) pour leurs homologues du Congo. A l'observation, cette fois-ci, et

contrairement à de nombreuses levées de fonds antérieures sur le marché financier sous-régional, le Cameroun ne s'adapte pas le statut de leader des souscriptions dans cet emprunt obligataire, mais joue un rôle prépondérant, dans la mesure où ses investisseurs ont largement contribué à l'atteinte des objectifs du Trésor gabonais.

Au demeurant, une lecture attentive du rapport de clôture de l'emprunt baptisé « EOG 6% Net 2021-2026 » permet de constater que cette opération était pléniée bien longtemps avant son lancement, à cause des prises fermes pour lesquelles s'étaient d'ores et déjà engagées des institutions financières gabonaises et camerounaises. A en croire le rapport sus-mentionné, les onze preneurs fermes de cette opération se sont engagés à pourvoir une enveloppe de 188,128 milliards de FCFA. Parmi eux, l'on retrouve cinq investisseurs camerounais (Commercial Bank Cameroun, Banque Atlantique, Afriland First Bank

Africa Bright Securities et Financia Capital), dont la prise globale s'élevait à 75 milliards de FCFA, le reste ayant été promis par les structures gabonaises. Par ailleurs, l'« EOG 6% Net 2021-2026 » permet de confirmer le peu d'intérêt que manifestent les populations de la Cemac pour les placements financiers. En effet, sur une enveloppe globale de plus de 188 milliards de FCFA, les personnes physiques n'ont souscrit que pour 799,7 millions de FCFA (0,4%). Contre 99,6% pour les personnes morales, au rang desquelles l'on retrouve principalement les banques (90,48%) et les compagnies d'assurances (3,9%) ... Selon les autorités gabonaises, ce nouvel emprunt sursouscrit par les investisseurs, permettra au pays de « poursuivre de manière significative les programmes de paiement de la dette moratoire validée, et de financement des projets prioritaires ».

La mairie de Douala s'offre un financement de 43 milliards FCFA de la Banque mondiale, grâce à un appui financier d'UBA

La filiale au Cameroun du groupe bancaire nigérian UBA vient d'accorder un crédit de 3,2 milliards de FCFA à la mairie de Douala, la capitale économique du Cameroun. De bonnes sources, cet accord de crédit permettra à cette collectivité territoriale d'accéder à un financement de 43 milliards de FCFA de la Banque mondiale, dans le cadre de la phase II du Projet de développement des villes inclusives et résilientes. En effet, pour accéder à ces financements, la mairie de la capitale

économique camerounaise se devait de mobiliser les fonds de contrepartie, qui sont désormais disponibles à la faveur de l'appui financier de UBA Cameroun. « Ce partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées est un important tremplin, que nous espérons consolider », a confié au journal Cameroon Tribune Jude Anele, le tout nouvel administrateur directeur général de UBA Cameroun. Grâce à ce concours financier, la mairie de Douala peut désormais envisager le lancement de la phase

II du Projet de développement des villes inclusives et résilientes. Celui-ci permettra de doter la capitale économique de nouvelles infrastructures. En effet, le projet financé par la Banque mondiale consiste en des réalisations telles que l'aménagement des voiries urbaines, l'extension du réseau d'adduction d'eau potable, la construction des drains, le traitement des boues, l'organisation de la collecte des ordures ménagères...

La microfinance Vision Finances double son capital à 4 milliards de FCFA, pour financer son développement



L'établissement de microfinance (EMF) camerounais Vision Finances SA annonce dans un communiqué officiel, la clôture avec succès de son opération d'augmentation du capital, qui visait à doubler la cagnotte pour la porter à 4 milliards de FCFA. Cette opération avait été lancée le 25 mai 2021, part émission de 200 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 000 FCFA, apprend-on.

« L'opération d'augmentation du capital par apport en numéraire, restreinte aux anciens actionnaires uniquement, est destinée à consolider les fonds propres de Vision Finances SA, pour accompagner son plan de développement stratégique », souligne le communiqué officiel rendu public au terme de l'opération. Parmi les dernières nées des établissements de microfinance

au Cameroun, Vision Finances SA poursuit l'extension de son réseau, pour tenter de se frayer un chemin sur le marché très concurrentiel de la microfinance dans le pays. L'augmentation du capital qui vient d'être bouclée devrait aider dans ce sens.

Pour rappel, le Cameroun dispose du réseau le plus étendu d'EMF dans la zone Cemac, avec 415 structures agréées au 31 décembre 2020. Celles-ci jouent un rôle important dans le financement de l'économie, notamment dans les zones rurales généralement délaissées par les banques. Selon les statistiques du ministère des Finances, au 31 décembre 2019, les EMF totalisaient 839,14 milliards de FCFA de crédits à l'économie, volume correspondant, en valeur relative, à 22,90% des crédits bancaires sur la même période.

En 2020, la BDEAC dépasse ses prévisions de résultat de 153% avec un bénéfice de 9,8 milliards de FCFA

Le Conseil d'administration de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) s'est réuni le 09 juin par visioconférence, sous la présidence du Congolais Ludovic Ngatse, ministre délégué aux Finances et au Budget.

« Examinant les comptes clos de l'exercice 2020, le Conseil d'administration a d'emblée relevé les bonnes performances réalisées par la Banque malgré le contexte marqué par la pandémie de la Covid-19. En effet, les activités déployées en 2020 se traduisent par un résultat net bénéficiaire 9,8 milliards de FCFA, soit 153% des

prévisions budgétaires », apprend-on de l'institution financière qui a pour membres phares : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Cette performance, explique la Banque, est à l'image des activités menées tout au long de l'exercice 2020, malgré un contexte sanitaire difficile marqué par la Covid-19. A cet effet, le conseil a enregistré une forte progression de demandes de financements (63 en 2020 contre 18 il y a 4 années). Dix-neuf financements ont été approuvés pour un montant de 186 milliards de FCFA qui ont

permis la création de 4 600 emplois et impacté 24 millions de personnes par le financement de la lutte contre la Covid-19.

En outre, la BDEAC déclare avoir décaissé en 2020 un montant de 118 milliards de FCFA en faveur des opérateurs économiques de la Cemac, contre 49 milliards de FCFA décaissés en 2019. Les administrateurs se sont également réjouis du volume des ressources mobilisées par la Banque en 2020 (249 milliards de FCFA) ainsi que la bonne qualité du portefeuille dont les créances performantes représentent 96,8%.

Les assureurs du Cameroun comptent sur les assurances obligatoires pour booster leur chiffre d'affaires

Le nouveau bureau de l'Association des assureurs du Cameroun (Asac), conduit par Thiery Kepeden, ambitionne, au cours de son mandat, de booster le chiffre d'affaires de ce secteur au Cameroun. Cet indicateur a culminé à 210 milliards de FCFA en 2020, contre plus de 400 milliards de FCFA pour un pays de même niveau comme la Côte d'Ivoire. Pour tenter de rattraper ce gap, a-t-on appris au cours de la cérémonie d'installation du nouveau bureau de l'Asac, le 4 juin 2020 à Douala, la nou-

velle équipe entend, avec le concours des pouvoirs publics, optimiser les assurances obligatoires dans le pays. Il en est ainsi de l'obligation de souscrire une assurance « tous risques chantier » pour toutes les constructions dont le montant est supérieur ou égal à 100 millions de FCFA. Selon l'Asac, cette disposition contenue dans une loi de 1975, suivie d'un décret d'application en 1977, n'est pas toujours respectée. Il en est de même de l'obligation de souscrire une police d'assurance pour les conte-

neurs sortant des ports, apprend-on. Instituée par la loi de finances de l'année 2018, cette disposition attend toujours d'être appliquée. À l'analyse, si l'effectivité de ces assurances obligatoires peut permettre de booster le chiffre d'affaires des assureurs, en faisant notamment progresser le taux de pénétration de l'assurance dans le pays actuellement d'environ 3%, il y a lieu de craindre une répercussion de ces coûts supplémentaires sur l'ensemble de la chaîne de consommation.

DG de la filiale locale d'Axa, Thierry Kepeden prend les rênes de l'Association des assureurs du Cameroun



A la tête d'Axa Cameroun depuis plus de 10 ans, Thiery Kepeden, qui a fait ses premières armes dans le monde de l'assurance chez Groupama en France, vient d'être élu au poste de président de l'Association des assureurs du

Cameroun (Asac). Il remplace Théophile Gérard Mouloug, ancien DG de Saham assurances, compagnie qui se prépare à se draper aux couleurs du Sud-africain Sanlam. Employé de la première heure d'Axa assurances au Cameroun, successeur de la filiale locale de l'Union des Assureurs de Paris (UAP), qui le recruta dès 1993, Thiery Kepeden est titulaire d'un Master en droit des affaires de l'Université Paris X, d'un diplôme d'études supérieures spécialisé en assurances obtenu à l'Université Paris Panthéon Sorbonne, et d'un diplôme de l'Institut des assurances de Paris.

A la faveur de son élection à la tête de l'Asac, cet assureur devient le porte-voix d'une corporation qui a réussi, malgré le coronavirus, à stabiliser son chiffre d'affaires à 210 milliards de FCFA en 2020. Une performance qui n'éclipse cependant pas la réticence des Camerounais vis-à-vis de l'assurance, que le nouveau président de l'Asac devra s'échiner à démocratiser.

En effet, selon l'Asac, le taux de pénétration de l'assurance au Cameroun culmine à seulement 3%, en raison de la mauvaise réputation des compagnies d'assurance. Elles sont non seulement accusées de ne pas souvent dédommager les assurés en cas de sinistre, mais aussi de manquer de produits adaptés aux besoins des populations.

Zone Cematic : le Cameroun capte près de la moitié des crédits bancaires octroyés au 2e semestre 2020

Entre juillet et décembre 2020, le volume de nouveaux concours accordés par les établissements de crédit de la zone Cematic (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) aux agents économiques s'est chiffré à 3820,7 milliards de FCFA, contre 3256,6 milliards de FCFA au deuxième semestre 2019, révèle la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) dans son « *bulletin des statistiques sur les coûts et condition de crédit dans la Cematic* ».

À en croire la banque centrale, 45,78% du volume global de ces crédits bancaires a été capté par des agents économiques du Cameroun.

Calculée en main, les entreprises, ménages et autres structures publiques ont capté 1749,11 milliards de FCFA de crédits bancaires au 2e semestre 2020. Cette enveloppe double largement celle du Gabon, dont les agents n'ont reçu que 20,8% des crédits bancaires mis en place dans la zone Cematic entre juillet et décembre 2020. Veinent ensuite le Congo (19,91%), le Tchad (7,5%), la Guinée équatoriale (4,29%) et la RCA (1,67%).

Cette prédominance du Cameroun sur le marché bancaire sous-régional est à l'image de la place prépondérante qu'occupe le pays dans

l'économie de la Cematic. En effet, ce pays à l'économie diversifiée abrite, à lui tout seul, environ 40% du tissu industriel de cet espace communautaire à six États, et dispose du réseau le plus étendu de banques et autres structures de microfinance.

Selon la FAO, avec plus de 52% de la production agricole de la Cematic, le Cameroun pèse plus de la moitié de la production agricole sous-régionale, dont il est de fait le grenier. Cette agence onusienne souligne également qu'en 2017, les exportations agricoles du Cameroun ont représenté 88% de la valeur de celles de toute la zone Cematic.

Nexttel, le 3e opérateur du mobile au Cameroun, veut lancer son service Mobile Money en 2021



Le lancement du service Mobile Money de l'opérateur de mobile Viettel Cameroun, qui opère sous le nom commercial de Nexttel, figure en bonne place dans les priorités de Benoît Yaoussou, le tout nouveau directeur général de cette entreprise.

Se confiant au quotidien à capitaux publics, Cameroon Tribune, ce dernier ambitionne de lancer ce service « d'ici la fin de l'année » 2021. Baptisé « Nexttel Possa », que l'on peut traduire littéralement par le « porte-monnaie de Nexttel », ce ser-

vice sera lancé en partenariat avec la filiale camerounaise du groupe bancaire nigériane UBA, comme l'exige la réglementation en vigueur dans la zone Cematic (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale, RCA). Ce partenariat a été autorisé le 12 mars 2018 par la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission des six États de la Cematic. La Beac donnait alors à Nexttel et UBA six mois au plus, pour lancer le nouveau service Mobile Money. Mais, depuis lors, empêtré dans une bataille entre ses actionnaires, Nexttel n'a pas pu, jusqu'ici, matérialiser ce projet, qui viendra doper la concurrence que se livrent déjà MTN et Orange Cameroun sur le marché local de la monnaie électronique.

La Cosumaf met de nouveau en garde contre des sociétés promettant des rendements financiers allant de 100% à 500%



Face à la recrudescence du phénomène, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), alerte de nouveau contre des sociétés promettant des rendements financiers allant de 100 à 500%.

Fin mai, le président de la Cosumaf, Nagoum Yamassoum (photo), a publié une note mettant « en garde le public de la Cemas [Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad], contre la récurrence des activités de plusieurs acteurs, qui proposent d'investir et de placer des fonds contre des promesses de rendements élevés, sans disposer des agréments nécessaires ou proposent des tradings d'options sans y être autorisés ».

Certaines sociétés sont nommément citées dont notamment : Global Investment Trading (Liyepimal), Highlife International Cameroon, Cameroon Invest, Timex Trading Cameroon, TJTM Cameroun et Tagus Investment. Toutes ces sociétés

sont basées au Cameroun. Selon la Cosumaf, ces dernières procèdent à « la collecte irrégulière des fonds auprès du public, contre des titres de capital, des placements financiers, et dans de biens divers (immobilier, véhicules) avec des promesses de rendements allant de 100% à 500% de la mise initiale et dans des délais non raisonnables ».

D'après le gendarme financier, il s'agit-là des campagnes frauduleuses de collecte de fonds du public et de placements en violation de la législation en vigueur. Car, l'exercice de toute activité en lien avec l'appel public à l'épargne et les instruments financiers doit être soumis à l'agrément préalable de la Cosumaf, lequel agrément est matérialisé par une décision prise après instruction d'un dossier de demande d'agrément formulé par le requérant.

Récidivistes

La Commission rappelle les règles de vigilance à observer avant tout investissement : s'assurer que la société

qui propose le produit est habilitée à le faire, et dispose d'un agrément ou d'un visa émis par l'autorité du marché financier, obtenir un maximum d'information par ses propres soins sur ladite société. « *Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé* », martèle la commission. Le 21 octobre 2020 déjà, la Cosumaf avait publié un communiqué mettant en garde le public camerounais, contre les activités de plusieurs acteurs, « *qui proposent d'investir et de placer dans des produits financiers, sans disposer des agréments nécessaires* ». Le gendarme financier avait alors publié une liste d'une vingtaine de sites récemment identifiés comme offrant des produits d'investissement sans autorisation. Les mêmes se retrouvent dans la nouvelle liste ci-dessous.

Cette nouvelle mise en garde intervient dans un contexte où, malgré les alertes de la Cosumaf, des sociétés sans agréments continuent de prospérer et d'attirer des publics appâtés par des rendements rapides et élevés. Ce qui n'est pas sans conséquence selon la Commission, car des cas d'escroquerie pourraient être déplorés si rien n'est fait. Ces sociétés qui promettent des montants fara-mineux en peu de temps utilisent en général le système de Ponzi ou pyramide de Ponzi.

C'est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants. Si l'escroquerie n'est pas découverte, elle apparaît quand les sommes procurées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des clients précédents.



AGRICULTURE

« Des patrons du poisson » en création au Cameroun pour limiter les importations chiffrées à 100 milliards de FCFA par an



Le ministre camerounais de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, Dr Taïga, a présidé le 21 juin 2021, la toute première session du Comité interministériel chargé du suivi de l'installation des investisseurs aquacoles privés. À en croire ce membre du gouvernement, ce comité a pour but de « créer une nouvelle classe d'hommes d'affaires, des patrons du poisson, et ainsi limiter les importations » de cette denrée qui obèrent vigoureusement la balance commerciale du pays chaque année. « *L'hydrographie du Cameroun le permet, les acteurs sont engagés et le gouvernement est réuni au sein de ce comité pour accompagner ces investisseurs à investir et produire du poisson* », a ajouté le Dr Taïga. En effet, officiellement, le Cameroun dispose d'un véritable trésor pour la pêche, grâce à ses plus de 400

km de côtes. Mais, l'activité qui s'y déroule est majoritairement le fait des étrangers qui, de surcroît, sont passés maîtres dans la pêche illicite. En effet, selon le Comité technique de la Commission régionale des pêches du golfe de Guinée (Corep), pas moins de 22 navires appartenant à des ressortissants étrangers ont été arraisonnés en 2015 et 2016 au large des côtes camerounaises pour pêche illicite.

Sur les plans d'eau du pays, où s'est développée une intense activité de pêche artisanale, la situation n'est guère plus reluisante. À titre d'illustration, depuis la mise en eau du barrage de Lom Pangar (région de l'Est) en septembre 2015, plus de 6 000 pêcheurs se sont installés autour de cette retenue d'une capacité de 6 milliards de m³ d'eau. Mais, selon les pointages officiels,

plus de 80% de ces pêcheurs sont des étrangers, qui alimentent des circuits d'approvisionnement en direction de leurs pays.

Déficit de production

Pendant que les côtes et les plans d'eau du Cameroun sont ainsi abandonnés aux pêcheurs étrangers, le pays, lui, importe en moyenne pour environ 100 milliards de FCFA de poissons congelés chaque année, apprend-on de sources internes au ministère de l'Élevage. Ces importations servent à combler le gap de plus de 160 000 tonnes, qui existe entre la production locale (335 000 tonnes en 2019) et la demande, qui tourne autour de 500 000 tonnes, selon le gouvernement. Afin d'inverser cette tendance, en 2020, le gouvernement camerounais a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour pouvoir attirer des industriels dans les secteurs piscicole et aquacole. Grâce à certaines mesures incitatives, ces investisseurs, apprend-on, sont appelés à faire des aménagements appropriés sur les zones à fort potentiel aquacole, identifiées et non aménagées, des façades maritimes, des périmètres fluviaux et des lacs de retenue. Il s'agit précisément des fleuves de la Dibamba (rive gauche et droite), du Nyong dans la zone de Mbalmayo, de la Sanaga dans la zone de Monatélé; des retenues d'eau de Lagdo, Lom Pangar et des façades maritimes entre Kribi et Campo et entre Limbe et Idenau.

La startup camerounaise ClinicAgro Sarl recherche des financements pour déployer 50 kits d'analyse du sol

La solution ClinicAgo (sorte de laboratoire d'analyse des plantes et des sols grâce à une application numérique utilisable sur smartphones et tablettes), développée par la start-up éponyme, remporte de plus en plus de succès auprès des agriculteurs. En effet, souligne Pyrrus Koudjou, son promoteur, après avoir déployé la solution dans plusieurs pays africains, ClinicAgro Sarl recherche à nouveau des financements pour accroître son offre auprès des agriculteurs.

« La demande est énorme et nous avons franchi la première étape. Actuellement, nous avons besoin de faire une levée de fonds de 40 millions de FCFA pour fabriquer et déployer 50 autres kits au Cameroun et dans la sous-région », confie Pyrrus Koudjou. Et ce dernier de préciser : « Au départ,

ClinicAgro était une solution développée par la start-up Promagric. Mais, l'intérêt particulier d'un investisseur à nous accompagner dans le développement de cette solution nous a conduits à faire de ClinicAgro non plus seulement une solution, mais une entreprise à part entière ».

L'engouement des agriculteurs pour cette technologie innovante peut s'expliquer par le fait que, explique Pyrrus Koudjou, « connaître l'état de son sol au démarrage et pendant la production de chaque culture permet de sécuriser l'investissement, anticiper sur les maladies des cultures, réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, optimiser le coût des intrants, et améliorer la productivité et le rendement agricole ».

Le laboratoire d'analyse des sols de

ClinicAgro utilise les technologies BigData, l'intelligence artificielle et l'internet des objets, pour fournir instantanément des résultats d'analyse des sols et des plantes aux utilisateurs. Développée en six langues, l'application est disponible sur PlayStore depuis fin décembre 2019, et est actuellement utilisée par plus 1200 agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire africain, selon ses promoteurs.

En 2019, cette innovation avait déjà bluffé le jury du concours Med'Innovant Africa. En effet, cette start-up camerounaise avait été sélectionnée parmi les cinq finalistes de cette compétition organisée par Euroméditerranée, une firme spécialisée dans les aménagements.

Les difficultés à importer les œufs à couver et poussins d'un jour menacent la filière avicole camerounaise

Ces derniers jours dans les marchés de la capitale camerounaise, le poulet de chair devient rare sur les étals. Du coup, les rares produits disponibles sont vendus à prix d'or, soit 5 000 FCFA pour la volaille anciennement cédée au prix de 3500 FCFA. Pour justifier cette hausse des prix, les aviculteurs invoquent les difficultés pour les accouveurs à importer les œufs à couver et les poussins d'un jour.

« Actuellement, les principaux pays fournisseurs des produits avicoles sont encore sous la menace de la grippe aviaire. Cette situation s'est aggravée avec la difficulté de transfert des

fonds aux fournisseurs au niveau de la banque centrale, selon ce que nous disent les banquiers », explique au quotidien gouvernemental François Djonou, le président de l'Interprofession avicole du Cameroun (Ipavic). Pour éviter les pays sous la menace de la grippe aviaire, le gouvernement camerounais a décidé, depuis fin mars 2021, d'effectuer les importations de produits avicoles depuis le Brésil, un pays jugé sain. Mais, révèle le président de l'Ipavic, « les importations n'ont pas encore commencé ».

Cependant, précise M. Djonou, des aviculteurs locaux ont tout de même réceptionné des produits en prove-

nance du Maroc et de la Turquie, ce qui devrait permettre, apprend-on, de booster l'offre locale du poulet d'ici la mi-juillet 2021.

Les difficultés d'approvisionnement que rencontre la filière avicole pourraient réduire la contribution de cette activité dans la production carnée du pays. En 2019, l'aviculture a procuré au Cameroun 71% de sa production de viande, loin devant l'élevage bovin, selon une étude sur le positionnement stratégique des filières viandes et poissons, publiée par le Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) camerounaises.

Licenciements à la Sosucam : les syndicalistes montent les enchères en prélude aux négociations à venir



Le licenciement annoncé de 250 employés pour « *insuffisance professionnelle* » par la Société sucrière du Cameroun (Sosucam), filiale du Français Somdiaa, pourrait peut-être trouver une autre issue dans un délai d'un mois.

En effet, le gouverneur de la région du Centre, Naseri Paul Bea, a présidé une réunion tripartite d'urgence ses services le 21 juin dernier. Y ont pris part : le directeur général adjoint de la Sosucam, Jean Second Libock, ses collaborateurs, le secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC), le préfet de la Haute Sanaga, les services de sécurité et le ministère du Travail et de la sécurité sociale. À l'issue de cette réunion, le gouverneur a mis sur pied une « *Commission tripartite* » composée de 12 membres à savoir : administration du travail (4 membres), direction générale de la Sosucam (4 membres) et travailleurs (4 membres).

Selon nos sources, « *Cette commission aura un mois pour rendre sa copie et ses conclusions dans le cadre du licenciement en cours à la Sosucam S.A. après avoir étudié l'intégralité des dossiers et les modalités de départ de chaque travailleur mis à la porte* ». Dans la foulée, la CSTC, signataire

au nom des travailleurs mis en cause dans l'opération de licenciement d'un préavis de grève, a décidé de suspendre « *l'action syndicale jusqu'à l'épuisement du processus de dialogue, de concertation et de libre négociation collective engagé ce jour-là* ».

Mais en attendant les conclusions de cette commission, la CSTC a déjà déposé sur la table du gouverneur un mémorandum de 18 points. L'on retient, entre autres, que le syndicat exige la « *reconsidération du motif de départ de ces travailleurs, car à la lecture des multiples lettres d'information et notes de service signées par le top management de la Sosucam S.A., on peut lire insuffisance professionnelle. Cette rupture de contrat de travail doit être des départs négociés* » ; la prise en charge par l'employeur des cotisations sociales prenant en compte les quotes-parts employeur et travailleur pour le reste d'année à la Caisse nationale de prévoyance sociale. Primes et indemnités Hormis le paiement intégral du dernier mois (juin 2021 : NDLR), la Confédération syndicale demande à la Sosucam de reverser une indemnité de fin de carrière non imposable, une prime de déménagement, une indemnité de préavis, une prime de congé annuel, le versement de la

prime du 13e mois et la prime de fin de campagne.

« *La Sosucam devra reverser aux travailleurs mis à la porte une prime de réinsertion sociale représentant 12 mois de salaire de base échelonnée. L'entreprise devra verser un préjudice subi par les travailleurs suite à la rupture brutale des contrats (dommages et intérêts) qui doit obéir à un mois de salaire multiplié par le nombre d'années restant à travailler. Sans oublier le reversement d'une prime de bonne séparation* », apprend-on du syndicat.

Last but not the least, la filiale de Somdiaa est invitée à prendre en charge la dette des travailleurs dans les banques, car, selon la Confédération syndicale, c'est l'entreprise qui a donné des attestations de virement irrévocable aux employés pour contracter des crédits auprès des banques pour ensuite procéder à une rupture brutale des contrats. Aussi, la CSTC demande l'arrêt immédiat des velléités de suppression de nouveaux emplois à la Sosucam. Jusqu'ici, la Société sucrière se garde de tout commentaire. Pour sa part, le ministre du Travail, lui, a écrit à l'entreprise le 11 juin dernier. « *Dans l'intérêt de l'entreprise, en vue de prévenir d'éventuels cas de contentieux et de préserver la sérénité du climat social, il serait indiqué en pareille circonstance de préconiser la formule des départs négociés avec ces travailleurs* », a recommandé le ministre du Travail.

Leader du marché camerounais du sucre (70% de couverture), Sosucam, détenu à 74% par le Français Somdiaa et 26% par l'État du Cameroun, a été créé en 1965. La société revendique en tout 8000 emplois directs et indirects pour une masse salariale annuelle de 14 milliards de FCFA.

Le Cameroun importera finalement 120 000T d'huile de palme en 2021, du fait de l'insuffisance de la production locale

Le gouvernement camerounais examine actuellement une requête formulée par le Comité de régulation de la filière des oléagineux, en vue d'une autorisation d'importation, à des conditions préférentielles, d'une cargaison supplémentaire de 20 000 tonnes d'huile de palme brute et ses dérivés, selon l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc). Cette nouvelle cargaison viendra s'ajouter aux 100 000 tonnes d'importations déjà validées pour le compte de l'année 2021, portant ainsi à 120 000 tonnes le volume global d'huile de palme brut et dérivés à importer par le pays au cours de l'année courante (contre 90 000 tonnes en 2020), apprend-on officiellement. Selon l'Asroc, qui a organisé une conférence de presse sur le sujet le 10 juin 2021 à Yaoundé, cette augmentation des quantités de matières premières à importer fait suite à un ralentissement de l'approvisionnement du marché local en huiles végé-

tales raffinées. Situation elle-même imputable, apprend-on, à l'insuffisance de la production nationale d'huile de palme brute, alors que les investissements s'accroissent sans cesse dans la transformation. En effet, explique l'Asroc, grâce aux avantages prévus par la loi de 2013 (révisée en 2017) portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, les transformateurs (huiles raffinées, savons de ménage et de toilette, etc.) ont multiplié les investissements dans cette filière, occasionnant une augmentation substantielle de la demande d'huile de palme au Cameroun ces dernières années. À en croire les estimations des opérateurs de la filière, le Cameroun fait face à un déficit structurel dans la production de l'huile de palme, de l'ordre de 130 000 tonnes chaque année. « *Le déficit structurel de 130 000 tonnes dont nous parlons souvent est un déficit nominal, qui est différent*

du déficit réel. Ce déficit nominal est calculé sur la base de 50% des capacités des entreprises de transformation. Sur la base des capacités réelles des transformateurs, le déficit est effectivement beaucoup plus important », aime souvent à préciser Emmanuel Koulou Ada, le président du Comité de régulation de la filière des oléagineux. Dans le détail, apprend-on de l'Asroc, la demande nationale d'huile de palme est actuellement estimée à plus d'un million de tonnes. Pourtant, à en croire les pointages du ministère de l'Agriculture, l'offre locale d'huile de palme est passée de 343 000 tonnes en 2014 à 413 000 tonnes en 2018, et était projetée à 450 000 tonnes en 2020. Ces statistiques révèlent toujours un important gap entre les besoins réels des ménages et des transformateurs, d'une part, et la production nationale, d'autre part. D'où le recours régulier aux importations.

Le Cameroun a exporté 11 907 tonnes de bananes au mois de mai 2021, en hausse de 0,3%

Les récentes données compilées de l'Association bananière du Cameroun (Assobacam) font état de ce que les exportations du Cameroun ont culminé à 11 907 tonnes au mois de mai 2021 contre 11 872 tonnes à la même période en 2020, soit une hausse de 35 tonnes (+0,3%). À l'analyse, cette légère hausse dans les exportations est rendue possible grâce à la reprise d'activités de la Cameroon Development Corporation (CDC), l'unité de production agroindustrielle dans le Sud-ouest longtemps à l'arrêt à cause des troubles sociopolitiques dans la partie anglophone du Cameroun. En effet,

invisible sur le tableau des exportateurs en mai 2020, la CDC affiche en mai 2021 avec une performance de 1 121 tonnes de bananes exportées. Par contre, l'on note une baisse annuelle de performance au sein de la société des plantations du Haut Penja (PHP), filiale locale de la Compagnie fruitière et leader du marché camerounais de la banane. Cette entreprise n'a exporté que 9 888 tonnes de bananes à fin mai 2021 contre 10 795 tonnes au cours de la même période en 2020, soit une baisse de 907 tonnes (-8,4%). Le petit poucet du marché, Boh Plantations, a quant à lui vu ses

exportations s'établir à 898 tonnes à fin mai 2021 contre 1 077 tonnes en mai 2020, soit une baisse de 179 tonnes (-16,62%). Les baisses observées chez PHP et Boh Plantations semblent cycliques au mois de mai (caractérisée par une forte pluviométrie) même si l'ampleur varie. En effet, ces deux opérateurs ont connu des reculs d'exportations au cours de la même période en 2020. PHP a connu un gap de 3 844 tonnes (-26,25%) et Boh Plantations, une baisse de 419 tonnes (-28%).

Cemac : l'huile de palme (+54%) et le café (+43%) accélèrent les cours des exportations agricoles au 1er trimestre 2021

Au cours des trois premiers mois de l'année 2021, les prix à l'international des produits agricoles exportés par les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) ont progressé de 4,9%. Ces cours se sont donc accélérés en glissement trimestriel, puisque leur progression au 4e trimestre 2020 était de seulement 1,5%.

À l'origine de cette accélération, soutient la banque centrale des États de la Cemac (Beac), se trouve la bonne tenue des cours du coton, du sucre, mais surtout de l'huile de palme et du café. En effet, si au cours de la période sous revue le coton et le sucre se sont renchérissés respectivement 16 et 12%, l'augmentation des prix de l'huile de palme, elle, a atteint 54,8%, souligne la banque centrale. Ceci, apprend-on, à la faveur des

« craintes de perturbations dans la production (...) avec des confinements ciblés en Malaisie, dans les zones à taux élevés d'infection à la Covid-19, y compris le principal État producteur (le Sabah), mais aussi de fortes précipitations attendues chez les deux principaux producteurs mondiaux, l'Indonésie et la Malaisie, dues au régime météorologique La Nina ».

Cette hausse vertigineuse des cours mondiaux de l'huile de palme entre janvier et mars 2021 a également été observée sur le café, dont les prix ont progressé de 43,6% au cours de la période sous revue. *« Ces cours ont continué à subir la pression d'une récolte brésilienne pléthorique, alors que la demande mondiale a baissé, avec des restrictions voire des fermetures de cafés et restaurants »*, explique la Beac.

Cette embellie autour des cours mondiaux des produits agricoles dans la zone Cemac devrait procurer un certain confort financier aux opérateurs des différentes filières, après une année 2020 catastrophique, en raison des ravages de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Pour rappel, l'indice composite des cours des produits de base (ICCPB) est fondé sur les cours de 28 produits de base exportés par les pays de la Cemac, représentant 90% de la valeur des exportations de cet espace communautaire. Le panier se décompose en cinq grandes catégories, qui sont les produits énergétiques, les métaux et minéraux, les produits forestiers, les produits agricoles et les produits de la pêche.

L'expert international du cacao, Hope Sona Ebai, devient PCA de la CDC, le 2e employeur du Cameroun

Après avoir intégré le Conseil d'administration de la Cameroon Development Corporation (CDC), suite à une décision signée le 19 mai 2021 par le président de la République, Hope Sona Ebai, expert international du cacao, est officiellement devenu le PCA de cette entreprise publique le 27 mai 2021. Il a été officiellement installé dans ses nouvelles fonctions ce même jour par le ministre de l'Agriculture, Gabriel Mbairobe.

Il remplace le magistrat et ancien ministre Benjamin Itoé, qui avait été nommé à ce poste le 1er août 2014.

Hope Sona Ebai arrive à la tête du conseil d'administration de l'entreprise camerounaise qui a payé le plus lourd tribut de la crise socio-politique, qui sévit dans les deux régions anglophones du Cameroun depuis fin 2016. Exploitant de bananeraies, de palmiers à huile et de plantations d'hévéa, la CDC a vu ses plantations de la région du Sud-Ouest être prises d'assaut par les séparatistes anglophones, ce qui a contraint cette entreprise à suspendre ses activités dans le segment banane dès septembre 2018.

De retour sur le marché de la banane

depuis juin 2020, la CDC tarde cependant à reprendre ses marques, avec une production mensuelle qui n'atteint pas 2000 tonnes. « Je crois qu'avec les membres du conseil présents depuis un temps et qui connaissent les problèmes et les moyens qui seront mis à notre disposition, nous allons replacer la CDC au niveau important pour la nation qu'elle avait auparavant », a confié le nouveau PCA de cette société d'État, 2e employeur au Cameroun après l'administration centrale.

Corrie MacColl veut investir 15 milliards de FCFA dans l'autonomisation de 13 000 producteurs ruraux d'hévéa au Cameroun

Corrie MacColl, maison-mère d'Hévéa Cameroun (Hevecam), annonce ce 1er juin le lancement de son programme de sous-traitance au Cameroun qui permettra l'autonomisation de 13 000 petits agriculteurs à travers des formations. Le coût de l'investissement est 28 millions de dollars (environ 15 milliards de FCFA) pour que les bénéficiaires puissent développer 27 000 hectares de fermes multi-cultures autour d'une culture de base d'hévéa 100% traçable.

A en croire la firme britannique, ce programme de 15 ans assurera la sécurité alimentaire et des revenus aux communautés rurales en augmentant les rendements des terres agricoles dégradées ou à faible rendement. Les cultures de rente fourniront 139 millions de dollars (74,59 milliards de FCFA) de revenus agricoles totaux aux agriculteurs pour soutenir les moyens de subsistance et les besoins en fonds

de roulement jusqu'à ce que le caoutchouc planté au cours du programme génère 38 millions de dollars (20,39 milliards de FCFA) de revenus annuels supplémentaires.

Ryan Wiener, responsable mondial du développement durable et du marketing stratégique chez Corrie MacColl, déclare à cet effet : « *De cette façon, nous augmentons les rendements sur les terres existantes, éliminant le besoin de déboiser tout en fournissant une sécurité alimentaire et des revenus supplémentaires. Nous commencerons avec 13 000 agriculteurs et avec une échelle suffisante, nous espérons que notre modèle réussira reproduit dans toutes les industries agricoles basées sur les petits exploitants.* »

Pour sa part, Lee Chestnutt, PDG de Corrie MacColl Plantations, affirme : « *Nous sommes fiers d'avoir participé à un programme de cette envergure où nous avons l'opportunité de soutenir les Camerounais ruraux dans leurs*

aspirations à devenir propriétaires d'entreprise. En cas de succès au Cameroun, le même modèle peut être déployé dans l'ensemble de l'écosystème d'entreprises Halcyon [maison-mère de Corrie MacColl]. »

Cet investissement de Corrie MacColl peut être de bon augure pour secteur de l'hévéa camerounais qui a connu des turbulences en 2020. Au cours de cette année-là, Hevecam, filiale du groupe britannique Corrie MacColl spécialisée dans la production du caoutchouc, a procédé à des licenciements, notamment du fait de l'impact du coronavirus. Plus de 1000 employés ont été mis à la porte pour des « *raisons économiques* » sur un effectif global de 5945 personnes. Le gros des employés licenciés se recrutait parmi le personnel de saignée dans les champs d'hévéa, le « *personnel divers* », les personnels administratifs, y compris des traducteurs.

Les chocolatiers de France maintiennent à 1640 FCFA le kg de cacao d'excellence pour la campagne 2021-2022

La Confédération des chocolatiers de France et l'interprofession du cacao et du café (CICC) ont signé, le 27 mai à Yaoundé, un protocole d'accord qui maintient à 1640 FCFA le kilogramme de cacao camerounais dit d'excellence.

« *1640 FCFA est un engagement pris depuis trois ans. Il est question de doter les coopératives de moyens (...). Dès la prochaine campagne, les banques vont leur prêter de l'argent, le taux d'intérêt par mois est de 1%.*

« *À un certain moment, on a honte des prix payés aux planteurs* », a déclaré Daniel Mercier, le président de la Confédération des chocolatiers de France.

Le cacao d'excellence est obtenu dans des centres de traitement post-récolte spéciaux. Ces derniers sont dotés d'équipements de fermentation, de séchage et de stockage spécifique, auxquels il faut ajouter un itinéraire de contrôle strict de la qualité des fèves qui permet au

final d'obtenir du cacao de qualité supérieure.

Le produit issu de ces centres, qui ont livré 150 tonnes de fèves lors de la dernière campagne cacaoyère, est vendu avec des primes substantielles aux producteurs. Par exemple, ces fèves ont été cédées aux maîtres chocolatiers français au prix de 1 640 FCFA le kilogramme, contre une moyenne de 1300 FCFA pour les fèves ordinaires.



ENERGIES

Le projet hydro-électrique de Nachtigal (420 MW) accouchera de 4,5 MW d'énergie supplémentaire non facturée

L'aménagement hydro-électrique de Nachtigal, qui consiste en la construction dans la région du Centre de la plus grosse centrale du Cameroun, ne permettra plus d'injecter seulement les 420 MW initiaux dans le réseau électrique du pays. En effet, a révélé le directeur de la construction de la Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), l'entreprise du projet, une mini centrale hydro-électrique d'une

capacité de 4,5 MW sera également construite dans le cadre du projet. À en croire Justin Ntsama, qui a fait cette révélation le 17 juin 2021, au cours d'une présentation de l'aménagement hydro-électrique de Nachtigal à des journalistes, non seulement ces 4,5 MW supplémentaires ne seront pas facturés comme le seront les 420 MW initiaux, mais aussi et surtout cette énergie sera injectée dans le réseau

pour alimenter en électricité les populations riveraines du projet Nachtigal. En clair, si l'on s'en tient aux données environnementales et sociales du projet, ce sont environ 1500 personnes vivantes autour du barrage hydro-électrique de Nachtigal qui verront ainsi leurs conditions d'accès à l'électricité s'améliorer, à la faveur de la construction de la mini-centrale susmentionnée.

Les prix du pétrole augmentent de plus de 35% au 1er trimestre 2021 et boostent la valeur des exportations de la Cemac

Au cours des trois premiers mois de l'année 2021, l'indice global des cours des matières premières exportées par les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Guinée équatoriale et Tchad) a augmenté de 19,4%, contre seulement 4,3% au 4e trimestre 2020, révèle la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac). Cette progression, à en croire l'institut d'émission, a été impulsée par les cours des produits énergétiques, qui ont connu une progression de 35,6% au cours de la période sous revue, contre seulement 7,3% un trimestre auparavant.

Dans le détail, entre janvier et mars 2021, les cours mondiaux du baril de pétrole ont augmenté de 35,9%, tandis que le gaz naturel, lui, augmentait de 33,7%. En moyenne, apprend-on,

le cours du baril s'est fixé à 59,3 dollars au premier trimestre 2021, contre 43,6 dollars le trimestre précédent. Le gaz naturel s'est également renchéri, passant de 4,76 dollars à 6,52 dollars, entre le 4e trimestre 2020 et le premier trimestre 2021. « Ces cours ont été portés par l'optimisme lié aux recherches sur la Covid-19; le passage de l'ouragan Laura qui a occasionné des coupures massives de production dans le golfe du Mexique; l'espoir d'une plus forte demande de la Chine, premier importateur mondial de pétrole et des États-Unis; et des perspectives de la baisse de la production des pays membres de l'Opep (Organisation des pays producteurs de pétrole), avec le volume record produit de mai à juillet 2020 », explique la Beac.

Cette embellie des cours des principales matières premières exportées par les pays de la Cemac est une bonne nouvelle pour les Trésors nationaux de cet espace communautaire, dans la mesure où ils engrangeront subséquemment d'importantes recettes d'exportation. Pour rappel, l'indice composite des cours des produits de base (ICCPB) est fondé sur les cours de 28 produits de base exportés par les pays de la Cemac, représentant 90% de la valeur des exportations de cet espace communautaire. Le panier se décompose en cinq grandes catégories, qui sont les produits énergétiques, les métaux et minéraux, les produits forestiers, les produits agricoles et les produits de la pêche.

La SNH va fournir du gaz à l'usine de production de carreaux en céramiques du Chinois Keda, basée à Bipaga



La Société nationale des hydrocarbures (SNH) vient de lancer un appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre complète de la construction de son gazoduc à Bipaga, dans le Sud-Cameroun, devant acheminer le gaz naturel vers une usine de production de carreaux en céramiques dénommées Keda Cameroon Ceramics (Keda), filiale du Chinois Keda Industrial Group CO., Ltd coté à la bourse de Shanghai.

« Les prestations à réaliser par le maître d'œuvre sont l'étude des deux options d'approvisionnement de l'usine et la formulation d'une recommandation du concept technologique le plus approprié, la préparation de l'avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet détaillé (APD), le dossier de consultation des entreprises (DCE), et la maîtrise d'œuvre du projet Gazoduc Gas-to-Keda »,

explique la SNH.

L'appel d'offres s'adresse aux entreprises et groupements d'entreprises nationaux et internationaux, ayant une expérience prouvée dans la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre complète pour des travaux de construction d'installations de transport d'hydrocarbures gazeux. Le dépôt des offres est prévu au plus tard le jeudi 29 juillet 2021.

Les besoins en gaz de Keda Cameroon Ceramics sont estimés entre 3,5 et 6,5 millions de pieds cubes par jour (MMSCFD/jour) de gaz naturel, correspondant à un maximum de 45 milliards de pieds cubes sur 20 ans. L'alimentation de l'usine nécessitera soit le raccordement au pipeline gazier Bipaga-Mpolongwe existant, soit la construction d'un nouveau pipeline gazier partant du ventre de traite-

ment de gaz de Bipaga vers ladite usine.

Un site d'une trentaine d'hectares est en cours d'acquisition par Keda, à environ cinq kilomètres du Centre de traitement de gaz naturel de Bipaga. La production journalière visée par cette usine est de 50 000 m² de carreaux.

La perspective de livraison du gaz naturel à Keda est une nouvelle positive pour la SNH qui va ainsi accroître son portefeuille de clients et accroître ses ventes. Au 30 avril 2021, cette société dont l'État est l'actionnaire majoritaire a livré 111,91 millions de m³ de gaz naturel à la centrale thermique de Kribi pour la génération d'électricité. Ce qui, entre autres, a permis de générer, après déduction des charges, 121,68 milliards de FCFA de recettes pour l'État du Cameroun.

La SNH est une société qui a pour mission de gérer les intérêts de l'État dans les secteurs pétrolier et gazier. Cette société holding fortement excédentaire (résultat net de 25,3 milliards de FCFA en 2019) perçoit elle-même des dividendes des entreprises dont elle est actionnaire ; verse une redevance pétrolière à l'État qui s'élevait à 471,5 milliards de FCFA en 2019 et prend en charge directement un certain nombre de dépenses pour le compte de l'État (notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense).

Ces interventions directes de la SNH s'élevaient à 183,7 milliards de FCFA en 2019. Elles sont financées par prélèvement des montants sur les recettes pétrolières dues à l'État.

Après le ciment, le Nigérian Aliko Dangote annonce des investissements dans le pétrole et le gaz au Cameroun

Selon les services du Palais de l'Unité, le président de la République, Paul Biya, et l'investisseur nigérian Aliko Dangote, patron du groupe Dangote, propriétaire d'une usine de production de ciment à Douala au Cameroun, « ont discuté de nouvelles opportunités d'investissement au Cameroun ».

« Nous sommes établis au Cameroun, il y a quelques années, et nous allons continuer nos investissements non seulement dans le secteur du ciment, mais aussi dans le pétrole et le gaz et dans d'autres domaines. Je crois que c'était une très bonne rencontre avec le

président de la République », a déclaré, à l'issue de cette audience tenue le 23 juin, la première fortune d'Afrique (environ 6 547,7 milliards de FCFA selon Forbes, soit plus que le budget du Cameroun en 2021, NDLR). Sans plus de détails.

En outre, l'investisseur nigérian a apprécié plus généralement « les facilités » qui sont concédées aux investisseurs. À cet égard, il a salué, le soutien que lui a été apporté le président de la République et le gouvernement camerounais lors de l'installation de sa cimenterie à Douala entre 2011 et 2015, année d'ouverture officielle.

« Cette rencontre m'a aussi donné l'occasion de dire merci au président, qui nous a montré qu'il est du côté des investisseurs. Et cela nous encourage à investir davantage au Cameroun. », a ajouté Aliko Dangote.

Le Cameroun figure dans le top 3 des filiales africaines les plus performantes du cimentier nigérian Dangote. Selon les données de la multinationale, sur des ventes totales du marché camerounais estimées à 3,5 millions de tonnes, Dangote Cameroun a vendu 1,3 million de tonnes de ciment en 2020, en hausse de 17,2% par rapport à l'exercice 2019.

Barrage de Nachtigal (420 MW) : NHPC va construire une cité de 17 milliards de FCFA à Batschenga pour l'exploitation

En plus des travaux de construction du barrage de Nachtigal, d'une capacité de production de 420 MW, Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), la société du projet, a acquis 20 hectares de terres dans la localité de Batschenga, dans la région du Centre du Cameroun. Sur cet espace, l'entreprise a lancé les travaux de construction de la cité d'exploitation du barrage, projet dans lequel 26 millions d'euros (plus de 17 milliards de FCFA) seront investis, révèle Justin Ntsama, le directeur de la construction chez NHPC.

En plus des logements modernes destinés aux personnels commis à l'exploitation de ce qui deviendra la plus grosse infrastructure de production d'énergie électrique au Cameroun, la cité en gestation

à Batschenga va abriter toutes les commodités pour assurer un bien-être à ses habitants : école, centre commercial, centre de santé, divers espaces de jeux et de loisirs..., apprend-on officiellement. Selon les autorités locales, cette cité d'exploitation du barrage de Nachtigal insufflera davantage de modernité à la ville de Batschenga.

Pour rappel, NHPC est un consortium formé par l'État du Cameroun (15%), l'énergéticien français EDF (40%), la SFI (20%), et les fonds d'investissements Africa50 (15%) et Stoa Infra &Energy (10%). Chargé de la conception, du financement et de la construction du barrage de Nachtigal, NHPC annonce finalement l'exploitation commerciale de cette infrastructure (entrée en activité de

tous les sept groupes) en mars 2024 (soit environ quatre mois de décalage), en raison du retard pris dans les travaux du fait de la pandémie du coronavirus. Selon les accords passés avec l'État du Cameroun, la société exploitera ensuite le barrage pendant une période de 35 ans.

Investissement avoisinant globalement 800 milliards de FCFA, l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal est présenté comme « le plus important partenariat public-privé en cours en Afrique dans le domaine de l'énergie ». Dès le premier trimestre 2024, cette infrastructure injectera 420 MW supplémentaires dans le réseau électrique camerounais, dopant ainsi ses capacités actuelles de 30% d'un seul coup.

Le Cameroun sur la voie de la production d'hydrogène vert, utilisé pour faire rouler les voitures

Sous le regard du Premier ministre, Joseph Dion Ngute, le ministre camerounais de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, a signé le 11 juin 2021, un accord avec les responsables de la firme australienne Fortescue Future Industries Ltd, filiale à 100% de Fortescue Metals Group. L'accord porte sur la conduite d'une étude technique, en vue du développement du tout premier projet de production d'hydrogène vert au Cameroun. Produit à partir d'électricité renouvelable par un processus d'électrolyse de l'eau, apprend-on, l'hydrogène vert est encore inconnu

au Cameroun. Celui-ci « a la particularité de pouvoir être comprimé et stocké pour être utilisé à la demande comme gaz vert, ou pour être reconverti en électricité grâce à une pile à combustible » permettant, par exemple, de faire rouler les véhicules, explique l'énergéticien français Engie sur son site internet.

À en croire la même source, avec l'hydrogène vert, dont l'empreinte carbone est nulle, un automobiliste disposant d'un véhicule adapté « peut rouler sur 600 kilomètres environ, contre 150 kilomètres pour les véhicules électriques ». Selon les experts,

cette énergie a un prix très accessible, qui permet de faire des économies et de maîtriser les dépenses énergétiques.

À l'observation, pareil projet pourrait permettre d'accélérer les projets de construction de lignes de tramway annoncés dans le pays depuis des années, mais qui sont certainement freinés par l'instabilité du réseau électrique au Cameroun. En effet, fait remarquer Engie, « l'hydrogène vert constitue un pont entre les réseaux électriques, de gaz et les transports ».

Sur les quatre premiers mois de l'année 2021, le Cameroun a engrangé 121,6 milliards de FCFA de recettes pétrolières

Selon la Société nationale des hydrocarbures (SNH), le bras séculier de l'État du Cameroun dans l'exploration et l'exploitation pétro-gazière, les ventes du brut camerounais entre janvier et avril 2021 ont généré au Trésor public, « après déduction des charges », une enveloppe totale de 121,68 milliards de FCFA.

Cette enveloppe a probablement bénéficié de l'embellie des cours mondiaux observés depuis le début de l'année courante. Contrairement à la même période de l'année 2020, au cours de laquelle les cours mondiaux du brut camerounais avaient officiellement chuté de 39,41%, en raison de la pandémie du Covid-19. Avec un cours du Brent actuellement autour

de 70 dollars le baril, le Cameroun a d'ailleurs revu à hausse les prévisions de recettes pétrolières dans son budget 2021. Elles passent de 418 à 561 milliards de FCFA, soit une hausse de 143 milliards.

Dans le même temps, ces recettes ont été rendues possibles grâce à une augmentation de la production au cours de la période sous revue. En effet, selon l'entreprise pétrolière publique, la production nationale a culminé à 13,25 millions de barils équivalents pétrole à fin avril 2021, contre 9,035 millions de barils en glissement annuel. Une partie de cette production est revenue à l'État, conformément aux contrats de partage de production signés avec les entreprises

opérant dans les champs pétroliers du Cameroun.

En plus de procurer au Trésor public des recettes, « la part revenant à l'État a contribué, au plan local, à la satisfaction des besoins en gaz domestique ainsi qu'en gaz naturel, pour la génération d'énergie. Les exportations ont concerné le pétrole brut et le gaz naturel liquéfié », explique la SNH dans le communiqué ayant sanctionné son premier Conseil d'administration de l'année 2021. Celui-ci s'est tenu du 1er au 4 juin courant, « sous la forme d'une consultation à domicile de ses membres, justifiée par les mesures de lutte contre le Covid-19 », apprend-on officiellement.

Électricité : le Cameroun préfinancera les branchements des 6000 ménages impactés par le raccordement de l'Est au RIS

Le 7 juin 2021, lors d'une descente sur le chantier de construction d'une ligne de transport d'électricité entre Yaoundé et Abong-Mbang, projet qui permettra de raccorder la région de l'Est au réseau interconnecté Sud (RIS), le ministre de l'Eau et de l'Énergie a annoncé que l'État préfinancera les branchements au réseau électrique des 6000 ménages impactés par ce projet.

« Compte tenu des coûts élevés des

branchements, qui avoisinent parfois 100 000 FCFA, ce projet va préfinancer ces coûts de sorte que les ménages puissent rembourser sur une période de 5 à 6 ans, à hauteur d'un paiement mensuel de 1500 FCFA adossé à la facture », a révélé le ministre Gaston Elounou Essomba. Cette facilitation des branchements va accélérer l'accès des populations à l'électricité, immédiatement après la fin des travaux de construction de la ligne de transport,

prévue en décembre 2021.

Mais, de manière globale, en attendant les 30 MW du barrage de Lom Pangar, l'interconnexion de la région de l'Est au RIS, aujourd'hui raccordé à tous les barrages hydroélectrique et centrales thermiques de la partie méridionale du Cameroun, permettra de résorber le déficit énergétique dans la région forestière et minière de l'Est, qui est jusqu'ici isolée sur le réseau interconnecté Est (RIE).

Le pipeline Tchad-Cameroun a généré au Trésor public 11,6 milliards de FCFA de recettes entre janvier et avril 2021



Selon le Comité de pilotage et de suivi des pipelines (CPSP), l'oléoduc Tchad-Cameroun, qui permet d'exporter le pétrole tchadien, a procuré au Trésor public camerounais des recettes de 11,6 milliards de FCFA entre janvier et avril 2021. Cette enveloppe représente

le droit de transit du pétrole tchadien sur le territoire camerounais. Cette manne financière a été générée par l'enlèvement au terminal de Komé à Kribi, dans la région du Sud du Cameroun, d'une cargaison totale d'un peu plus de 16 millions de barils de

brut provenant des champs pétroliers du Tchad, apprend-on. Cette quantité est en baisse de 5,6%, puisque les cargaisons enlevées à Komé au cours des quatre premiers mois de l'année 2020 culminaient à un peu plus de 17 millions de barils. Mathématiquement, ce ralentissement des enlèvements a induit une baisse des revenus issus du droit de transit au profit du Trésor public camerounais, au cours de la période sous revue.

Pour rappel, après une rude bataille avec Cotco, l'entreprise qui gère l'oléoduc, le Cameroun a déjà pu obtenir la revalorisation puis l'actualisation tous les 5 ans, du droit de transit du brut tchadien sur son territoire. Ce qui a permis, depuis quelques années, d'augmenter substantiellement les recettes du pays sur cette infrastructure de transport des produits pétroliers.

Eneo verse 2,7 milliards de FCFA pour mettre fin au litige commercial avec Gaz du Cameroun



Victoria Oil & Gas (VOG), maison-mère de Gaz du Cameroun, a annoncé le 4 juin 2021, que sa filiale au Cameroun avait effectivement reçu le paiement d'une somme de 2,7 milliards de FCFA, comme règlement du solde de tout compte, dans le cadre d'un litige commercial l'opposant à Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays. L'électricien achetait du gaz auprès de GDC pour approvisionner la centrale de Logbaba, dans la région du Littoral.

Pour rappel, dans une note publiée le 3 juillet 2020, VOG avait annoncé la résiliation de son contrat de fourni-

ture de gaz à l'électricien Eneo, pour le fonctionnement de la centrale de Logbaba (50 MW). L'opérateur pétro-gazier britannique avait ensuite menacé d'estimer en justice, si le producteur d'électricité ne lui versait pas les 9,3 milliards de FCFA d'impayés accumulés à fin juin 2020, bien que le combustible n'ait plus jamais été livré à Eneo sur une bonne partie de la période sus-mentionnée. « Il faut d'abord préciser que le fond de ce différend ne porte pas sur des factures, mais sur les conditions de reprise de la production de gaz et d'électricité sur le site de Logbaba. Et c'est bien là le fond du dossier »,

avait expliqué le DG d'Eneo dans une interview à Investir au Cameroun. Et d'ajouter : « sachez que de manière générale, les différends dans le secteur se règlent plutôt à l'amiable, et souvent avec le concours des pouvoirs publics. L'attitude de Gaz du Cameroun tranche singulièrement avec cette pratique usuelle, car tout le monde a intérêt à ce que le secteur avance », avait confié Éric Mansuy, qui a pu ramener les dirigeants de GDC sur la table des négociations ayant abouti à un arrangement à l'amiable.



TIC & TELECOM

Au Cameroun, l'Etat offre aux start-ups de la Silicon Mountain un an de connexion gratuite à l'internet haut débit

De passage dans la ville de Buea, pour une visite de travail de trois jours, la ministre des Postes et des Télécoms, Minette Libom Li Likeng (photo), a annoncé aux start-uppers de la Silicon Mountain, le 17 juin 2021, que le gouvernement leur offre un an de connexion gratuite à l'internet haut débit, pour faciliter le développement de leurs projets. Pendant de la Silicon Valley aux Etats-Unis, la Silicon Mountain est un incubateur d'entreprises du numérique, basé dans la ville de

Buea, la capitale de la région du Sud-Ouest. L'offre gratuite d'internet à cet incubateur, telle que décidée par le gouvernement, permettra de réduire les charges de fonctionnement des start-ups de la Silicon Mountain, dans la mesure où le haut débit apparaît comme l'une de leurs matières premières principales. Avant cette sollicitude du ministère des P&T en direction des innovateurs de la Silicon Mountain, le ministre de l'Economie, Alamine Ousmane Mey, avait déjà invité la firme

coréenne Samsung à s'intéresser à cet incubateur local d'entreprises du numérique, afin de l'accompagner dans son développement. «*La Silicon Mountain à Buea est une référence qui pourrait être dopée grâce au soutien de la Corée. Nous pensons qu'avec Samsung ici présent, nous parlerons de toutes ces opportunités*», avait indiqué le ministre Ousmane Mey le 8 mai 2021 à Yaoundé, à l'ouverture de la 10e édition du forum économique et énergétique Cameroun-Corée.

Cybersécurité : l'Antic déclare avoir supprimé 3 372 faux comptes Facebook sur 4 242 identifiés à fin 2020

Dans le cadre de la veille sécuritaire cyberspace camerounais, l'Agence nationale des TIC (Antic) déclare avoir supprimé 3 372 faux comptes Facebook sur 4 242 identifiés à fin 2020.

Cette performance, indique l'Agence, a été rendue possible grâce à la mise en place d'un Centre d'alerte et de réponse aux incidents de sécurité informatique (CIRT). «*Ce centre permet, entre autres, d'assurer une surveillance en temps réel des infrastructures critiques du cyberspace camerounais, d'assister les usagers et les entreprises dans le traitement des incidents de sécurité à travers son numéro vert 8202 ou l'adresse email alerts@cirt.antic.cm, d'émettre des bulletins de sécurité et d'assister les services de sécurité*

dans les investigations numériques à travers la collecte et l'analyse des preuves numériques permettant notamment d'identifier et de géolocaliser les cybercriminels », explique l'Antic.

Ce CIRT a également déjà permis de diligenter 12 000 réquisitions des forces de sécurité. Aussi, pour ce qui concerne les audits de sécurité des systèmes d'information, l'Antic déclare avoir détecté près de 25 306 vulnérabilités depuis 2013. Avec l'appropriation rapide des technologies de l'information et de la communication par la population camerounaise, au cours de ces dernières années, le pays est de plus en plus exposé à la cybercriminalité qui occasionne d'importantes pertes financières

aux particuliers, aux entreprises et même à l'administration publique. Régulièrement, de hautes personnalités et des citoyens ordinaires se plaignent d'usurpation d'identité sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook. Selon l'Antic, parmi les activités cybercriminelles recensées au Cameroun, l'on cite le «*scamming*» (escroquerie financière sur Internet), le «*skimming*» (fraude à la carte bancaire), la fraude à la Simbox (boîtier électronique utilisé pour se faire facturer le trafic téléphonique international aux prix du tarif national), le «*Web defacement*» (modifications non autorisées de la page d'accueil d'un site web), ou encore le spoofing (usurpation d'identité), etc.

Le Cameroun prépare un nouveau modèle de régulation des télécoms en vue, entre autres, de l'avènement de la 5G en 2025

L'Agence de régulation des télécommunications (ART) du Cameroun informe qu'elle prépare la mise en place d'un nouveau modèle de régulation du domaine dans quatre ans. *« La réalisation de cette transition fondamentale au moment où il faut assurer la préparation de l'intégration de la technologie 5G [dont les débits sont 10 à 100 fois plus rapides que ceux de la 4G] au Cameroun et anticiper, de manière efficiente, l'émergence de nouvelles innovations technologiques, constituera, à n'en point douter, un atout majeur pour que l'ART apporte sa pleine et optimale contribution à l'atteinte des grandes opportunités du chef de l'État (...) Paul Biya, dans le domaine stratégique des communications électroniques »,* indique l'Agence

dans une note publiée début juin. Concernant spécifiquement la mise en place d'un nouveau modèle de régulation, explique l'ART, il s'agit d'un ensemble de réformes visant à faire du régulateur une institution robuste, innovante et plus performante à l'horizon 2025 à travers la rénovation et la modernisation des conditions de réalisation des missions et prérogatives qui lui sont assignées.

Dans ce contexte, précise l'ART, il a été établi que le décalage important qui existe entre la réglementation sur laquelle s'appuie la régulation actuelle et la dynamique d'innovation technologique permanente dans le secteur est de nature à entraver significativement le développe-

ment harmonieux des activités des communications électroniques au Cameroun.

Pour remédier à la situation, l'ART envisage d'entreprendre une adaptation majeure de ses modes opératoires de manière à concilier efficacement les méthodes de régulation ex-ante et ex-post (avant et après). *« De plus, le nouveau modèle de régulation, qui sous-entend la rénovation de l'ensemble des outils de régulation du domaine des communications électroniques, permettra de préciser les modalités de mise en œuvre effective des mécanismes de régulation collaborative avec les secteurs d'activités connexes (secteur financier/bancaire, secteur de l'audiovisuel, secteur des TIC, etc.) »,* conclut régulateur.

En chantier depuis août 2020, la liaison à fibre optique entre le Cameroun et le Congo sera bientôt réceptionnée

Réalisé dans le cadre du projet Central Africa Backbone (CAB), qui vise à relier à la fibre optique les pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Guinée équatoriale et Tchad), la construction d'un linéaire de fibre optique entre le Cameroun et le Congo est réalisée à 98%. L'information a été révélée le 2 juin 2021 à Brazzaville, la capitale congolaise, par les responsables du comité de pilotage de ce projet, au cours d'une séance de travail avec le ministre des Postes,

des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo.

« Nous avons reçu un rapport affirmant que le réseau est pratiquement achevé avec un taux d'exécution de 98%. Nous devons donc nous assurer que ce taux d'exécution est réel, mais aussi avoir l'assentiment des contrôleurs techniques et des constructeurs, afin de nous rendre sur le terrain pour une visite physique d'expertise du chantier, pour voir exactement comment ce chantier

d'intégration sous-régionale va bon train », a expliqué le ministre Ibombo.

Chantier lancé le 8 août 2020, la liaison à fibre optique entre le Congo et le Cameroun, qui participe de l'intégration sous-régionale, devrait faciliter les échanges digitaux entre les deux pays. Elle rendra également possibles la réduction des coûts et le désenclavement numérique des zones frontalières des deux pays, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique.



MINES

Fer de Mbalam-Nabeba : sans faits d'armes, les nouveaux partenaires du Cameroun sont en plus accusés de roublardise

Après la signature, le 25 juin 2021, d'un mémorandum d'entente (MoU) entre l'État du Cameroun et les entreprises AustSino et Bestway Finance Ltd, pour la construction du chemin de fer de plus de 500 km entre Mbalam et le port en eau profonde de Kribi, la réaction de Sundance Resources ne s'est pas faite attendre. Dans un communiqué publié ce 27 juin 2021, la junior-minièrre australienne, qui peine depuis plus de 10 ans à développer le gisement de fer de Mbalam-Nabeba, à cheval entre le Congo et le Cameroun, accuse implicitement AustSino et son partenaire Bestway Finance Ltd de roublardise.

« Nous sommes choqués par ces derniers développements, notamment parce qu'une société australienne (avec des actifs chinois, NDLR) – AustSino – que nous avons introduite dans le projet de minerai de fer de Mbalam-Nabeba, tente de profiter de l'expropriation illégale des actifs de Sundance sur le minerai de fer », éruette Giulio Casello, le CEO de Sundance Resources. « C'est l'hôpital qui se moque de la charité », estime un observateur du secteur. Ce dernier fait observer « qu'en terme de roublardise Sundance est un maître, depuis près de 20 ans », en référence notamment au fait que l'entreprise australienne a tiré des dividendes à partir des permis miniers obtenus du Cameroun et du Congo sans pour autant développer le projet. Mais, l'ancien partenaire de Sundance (AustSino) et son allié (Bestway) sont-ils vraiment différents ? Depuis la signature du MoU

du 25 juin 2021, au Cameroun, des interrogations fusent sur les capacités réelles d'AustSino et Bestway à pouvoir réaliser le chemin de fer Mbalam-Kribi, et à développer subséquemment le projet minier de Mbalam-Nabeba, qui intègre également la construction d'un terminal minéralier au port de Kribi et de la mine de Mbalam. Ces interrogations se fondent essentiellement sur les états de service d'AustSino dans le développement des projets miniers.

Des curiosités à la pelle

En effet, sur le site internet de cette junior-minièrre, qui a été visiblement construit en 2021, l'on découvre qu'AustSino, qui a été radié de la bourse australienne en décembre 2020, détient un seul actif minier en Australie (Peak Hill Iron Project). Son rapport d'activités au 30 septembre 2020 mentionne exclusivement l'évolution des négociations entamées en 2018 avec Sundance Resources (qui seront interrompues le 12 novembre 2020, NDLR) sur le projet de Mbalam-Nabeba. Le rapport de trésorerie, sur la même période, mentionne des dépenses apparentées à celles de certaines start-ups. « La société a effectué des paiements de 177 000 \$ (environ 65 millions de FCFA) à des parties liées, comprenant le paiement des honoraires d'administrateur et de conseil aux administrateurs ... La société a payé environ 88 000 \$ (environ 48 millions de FCFA) en dépenses d'exploration au cours du trimestre s'achevant au 30 septembre 2020 », découvre-t-on dans ledit rapport. En plus de ces curiosités, qui laissent

interrogateur sur cette entreprise appelée à participer à un projet nécessitant des investissements globaux aujourd'hui évalués à 5500 milliards de FCFA, son partenaire financier, Bestway Finance Ltd, ne laisse pas moins songeur. En effet, cette holding financière, basée à Hong-Kong, a à peine un an d'existence, puisqu'elle a été créée en juin 2020. Quelques mois plus tard, à travers Sangha Mining Development Limited, ce nouveau-né reprenait les actifs de Congo Iron (filiale congolaise de Sundance Resources) sur le projet minier de Mbalam-Nabeba. Ce scénario rappelle celui de Geovic, une junior-minièrre américano-canadienne, qui a longtemps entretenu l'espoir d'exploiter le gisement de nickel, cobalt et manganèse de Nkamouna, à l'Est du Cameroun, projet toujours en berne depuis 2013. Il en est ainsi également de la société américaine Hydromine, qui, au début des années 2000, ambitionnait d'investir 5 000 milliards de FCFA sur le gisement de bauxite de Minim-Martap, dans la partie septentrionale du pays. Face à son incapacité, le gouvernement camerounais a dû, en juillet 2018, se résoudre à transférer les permis sur ce projet minier à l'Australien Canyon Resources. Après l'épisode Sundance Resources sur le projet de Mbalam-Nabeba, qui n'a certainement pas été le plus glorieux du secteur minier au Cameroun, s'achemine-t-on vers un scénario identique avec le tandem AustSino-Bestway ?

Le Chinois AutSino se repositionne sur le fer de Mbalam-Nabeba, après des négociations infructueuses avec Sundance

L'État du Cameroun, à travers le ministre des Transports, Jean Ernest Ngallé Bibéhé, signera le 25 juin 2021 à Yaoundé, avec les sociétés AutSino Resources Group Ltd et Bestway Finance Ltd, un mémorandum d'entente (MoU), pour la construction du chemin de fer de 510 km reliant Mbalam au port en eau profonde de Kribi, apprend-on officiellement. Ce MoU permet ainsi de relancer le projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba, écartelé entre le Cameroun et le Congo. Ce projet est en stagnation depuis bientôt 9 ans, à cause de l'incapacité de la junior minière australienne Sundance Resources, premier développeur dudit projet, à trouver des partenaires financiers pour la construction des infrastructures connexes (mine, chemin de fer Mbalam-Kribi, terminal minéralier du port en eau profonde de Kribi).

Holding financière chinoise créée en juin 2020 à Hong-Kong, Bestway Finance Limited apparaît désormais comme le partenaire commun aux États du Cameroun et du Congo dans ce projet minier. En effet, révèle la presse congolaise, ce véhicule d'investissement chinois détient d'importants actifs dans Sangha Mining Development Limited, l'entreprise à laquelle le gouvernement congolais a confié, il y a quelques mois, la licence sur le gisement de fer de Mbalam-Nabeba, après le retrait de ladite licence à l'Australien Sundance Resources, firme avec laquelle les gouvernements camerounais et congolais sont désormais en

contentieux.

L'opérateur chinois AutSino Resources Group Ltd, lui, effectue plutôt un retour en force sur le projet. En effet, dès 2018, Sundance Resources, qui bénéficiait alors de la confiance des États congolais et camerounais, est entré en négociations avec cette firme chinoise, à l'effet de l'intéresser au projet minier de Mbalam-Nabeba. La convention alors en négociation entre les deux entreprises prévoyait la cession de parts majoritaires (58,250 millions \$, soit environ 34 milliards de FCFA) de Sundance à AutSino, qui devait alors prendre le contrôle total du projet, en vue de son développement.

Le retour gagnant d'AutSino

Mais, au bout de deux longues années de négociations infructueuses, Sundance sera obligé de résilier son accord préalable avec AutSino. *« Il est décevant que nous ayons été incapables de conclure un accord avec AutSino, étant donné le potentiel que notre proposition de rapprochement aurait pu livrer »*, avait confié Giulio Casello, le CEO de Sundance Resources, dans un communiqué publié le 12 novembre 2020. En s'abstenant de dealer avec Sundance, au profit d'une entente directe avec l'État du Cameroun, AutSino réalise certainement une bonne affaire, en débarquant sur le projet minier de Mbalam-Nabeba, sans la contrepartie financière que lui exigeait Sundance (environ 34 milliards de FCFA), le désormais ancien développeur dudit projet.

Dans l'affaire, l'État du Cameroun, qui avait décidé, dès 2016-2017, de reprendre la main pour la recherche des partenaires financiers et techniques devant construire les infrastructures du projet, s'en tire avec deux premiers clients, avec lesquels il reste cependant à conclure des contrats définitifs. Mais, en plus de la ligne de chemin de fer devant servir à l'évacuation du minerai, qui semble intéresser le consortium AutSino-Bestway Finance, le projet minier de Mbalam-Nabeba c'est aussi la construction du terminal minéralier du port en eau profonde de Kribi, et surtout la mine, elle-même, deux infrastructures stratégiques pour lesquelles l'État du Cameroun est toujours à la quête d'investisseurs.

Pour rappel, le projet minier de Mbalam-Nabeba consiste en la mise en valeur en deux phases d'un gigantesque gisement de fer à cheval entre le Cameroun et la République du Congo. Sundance Resources Ltd, le premier développeur du projet, tablait sur une production annuelle, dans la première phase, de 40 millions de tonnes de minerai à enfournement direct, sur une période de 12 ans. La deuxième phase consistera à prolonger l'exploitation du gisement de plus de 15 ans, en produisant un concentré d'itabirite hématite à haute teneur. Pour en arriver là, des investissements globaux de plus de 8 milliards de dollars sont attendus, soit environ 4500 milliards de FCFA.

Les Émirats arabes unis et la Belgique sont les principales destinations des diamants camerounais (Beac)



Bien qu'il soit encore un très petit producteur de diamants à l'échelle mondiale, en attendant la mise en exploitation des gisements qu'il abrite, le Cameroun est déjà présent sur le marché international de ces pierres précieuses. Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), les pierres en provenance du Cameroun trouvent particulièrement grâce aux yeux des diamantaires émiratis et belges.

Par exemple, révèle la Beac dans une récente note sur le marché du diamant dans le monde, « en 2018, le Cameroun a exporté vers les Émirats arabes unis (55,31%), la Belgique (40,95%) et la Suisse (3,73%) ». Ainsi donc, sur la base de ces données de la banque centrale des États de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), au cours de l'année 2018, plus de 96% des diamants exportés par le Cameroun ont été écoulés aux Émirats arabes unis et en Belgique. L'empreinte de cet émirat pétrolier du golfe Persique sur le commerce

du diamant avec le Cameroun peut s'expliquer par l'explosion, depuis quelques années, des échanges commerciaux avec Dubaï. En effet, la principale ville des Émirats arabes unis, devenue une sorte d'usine géante pour le continent africain, est l'une des destinations privilégiées des commerçants camerounais. L'accord de transport aérien signé entre les deux pays en mars 2019 devrait d'ailleurs contribuer à booster ces échanges, y compris en ce qui concerne le commerce du diamant, dont la production nationale est encore infime.

L'espoir qui vient de Mobilong...

Par exemple, selon le secrétariat permanent national du suivi du processus de Kimberly, mécanisme international permettant de surveiller le commerce du diamant dans le monde, afin que ces pierres ne servent pas à financer des guerres comme par le passé, le Cameroun a pu tracer 2 438 carats de diamants tout au long de l'année 2020. Cette

production officielle, à laquelle il faut cependant ajouter les pierres qui continuent d'être écoulées dans des circuits informels, devrait être décuplée lorsque le Cameroun mettra en exploitation des gisements identifiés sur son territoire.

Il s'agit, par exemple, du gisement de Mobilong, situé dans la région forestière et minière de l'Est, que les experts ayant conduit les premières explorations présentent d'ores et déjà comme un gisement « *de niveau mondial* ». Selon les autorités camerounaises, la réévaluation du potentiel de ce gisement est en cours. Cette opération devrait permettre de s'accorder définitivement sur le potentiel réel de ce gisement qui est sujet à polémique depuis 2010, après les révélations de la firme coréenne C&K Mining, qui l'a exploré à partir de 2006.

En effet, C&K Mining qui a, depuis fin 2014, cédé ses actifs sur le projet Mobilong à un investisseur sino-américain, a été accusé d'avoir surévalué le potentiel de ce gisement diamantifère (736 millions de carats dans un premier temps, soit 5 fois la production mondiale), alors présenté comme étant le plus important au monde.

Mais, il va finalement s'avérer que cette surévaluation avait été faite uniquement à des fins de spéculation boursière (après l'annonce, le titre C&K Mining avait grimpé sur la bourse de Séoul, multipliant son cours par 4,6 en seulement 16 jours), puisqu'une seconde évaluation du même explorateur ramènera le potentiel du gisement de diamant de Mobilong à 420 millions de carats, bien que sa partie conglomératique n'ait pas encore connu de véritable évaluation.



TRAVAUX PUBLICS

Le Chinois Sinohydro décroche un contrat de 8,4 milliards de FCFA pour des travaux de voirie dans la ville de Yaoundé

Pour la réalisation des travaux de voirie dans les communes de Yaoundé 5 et 7, la mairie de la capitale camerounaise a, après appel d'offres, jeté son dévolu sur la société chinoise Sinohydro. Selon un communiqué officiel que vient de rendre public le maire de la ville, Luc Messi Atangana, l'entreprise chinoise empochera plus de 8,4 milliards de FCFA pour cette prestation

à réaliser dans un délai de 18 mois. Ces travaux, apprend-on, seront exécutés dans le cadre du Projet de développement des villes inclusives et résilientes, financé par la Banque mondiale. Les aménagements prévus vont permettre de faciliter l'accès aux quartiers Oyomabang et Nkolmesseng, dont les voiries sont actuellement fortement dégradées.

Pour rappel, actuellement rendu à sa phase II, le Projet de développement des villes inclusives et résilientes consiste en la réalisation de travaux tels que l'aménagement des voiries urbaines, l'extension du réseau d'adduction d'eau potable, la construction des drains, le traitement des boues, l'organisation de la collecte des ordures ménagères...

Construction de la Ring Road : l'accord de prêt de 106 milliards de FCFA avec la BAD signé après un an d'attente

Le ministre camerounais de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, a signé ce 18 juin 2021 avec Serge N'guessan, directeur général de la Banque africaine de développement (BAD) et responsable de la BAD pour le Cameroun, un accord de prêt d'un montant de 106 milliards de FCFA, en vue du financement de la 3e phase du « programme d'appui au développement du secteur des transports, construction de la Ring Road ». Ce nouveau prêt porte ainsi à 117,7 milliards de FCFA, l'ensemble des concours financiers déjà accordés au Cameroun par la BAD, dans le cadre de ce chantier routier qui ouvre sur le Nigeria, pays de près de 200 millions de consommateurs. Cet évènement intervient un an après l'autorisation du président de la République. C'est en effet, le 22 juin 2020, que Paul Biya a habilité le ministre de l'Économie, à signer pour le compte du Cameroun un accord de prêt d'un montant de 160,6 millions d'euros (environ 106

milliards de FCFA) avec la BAD. On ignore pour l'instant pourquoi la finalisation du processus a pris autant de temps. Mais ces 12 mois d'attente vont certainement contribuer à rallonger les délais de livraison de cette infrastructure, initialement prévus pour le 31 décembre 2024.

Travaux à l'arrêt

Le respect de cette date est d'autant plus hypothétique que les travaux sont à l'arrêt, du fait de la crise socio-politique qui secoue les régions anglophones du Cameroun. En effet, en défendant le budget 2021 de son département ministériel devant les parlementaires, le 30 novembre 2020, le ministre des Travaux publics (Mintp), Emmanuel Nganou Djoumessi, avait révélé que le chantier est « actuellement en arrêt, pour cause d'insécurité ». En effet, la Ring Road traverse cinq des sept départements de la région anglophone du Nord-Ouest, l'un des

deux territoires camerounais (avec la région du Sud-Ouest) en proie à des revendications séparatistes depuis fin 2016. D'un linéaire d'environ 365 km, la Ring Road forme la boucle Bamenda-Bambui-Ndop-Babessi-Kumbo-Nkambe-Misaje-Nyos-Wum-Bafut-Bamenda. Elle comprend plusieurs raccordements à la frontière nigériane, notamment à partir de Misaje. Pour la BAD, cet axe routier est un maillon essentiel pour doper les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria, à travers la route construite entre Bamenda (Cameroun) et Enugu (Nigeria), également financée par l'institution financière panafricaine. « Cet axe ne pourra être un véritable instrument accélérateur du développement et de l'intégration dans la région, que s'il est relié à un maillage de voies, dont le socle se trouve être la Ring Road », avait soutenu Ousmane Doré, alors directeur général de la BAD pour la région Afrique centrale.

Cimencam s'associe à trois structures publiques pour un projet de 2 000 logements à bas prix

Cimencam, filiale au Cameroun du groupe LafargeHolcim Maroc Afrique (LHMA), vient de conclure avec le ministère du Développement urbain et de l'Habitat, la Société immobilière du Cameroun (SIC) et la Mission de promotion de matériaux locaux (Mipromalo), un accord pour la promotion des matériaux locaux dans un projet de construction de 2 000 logements dans le pays. Grâce à ce projet, dont la phase pilote permettra de construire 200 premiers logements en briques de

terre stabilisées au ciment à Pitoa, dans la région du Nord, 200 logements de mêmes caractéristiques sortiront de terre dans chacune des neuf autres régions du Cameroun. « Avec cette nouvelle technologie de Cimencam, nous partons de 17 millions de FCFA pour la construction d'un T3, à 10 millions de FCFA, et nous mettons ainsi en valeur nos produits locaux », se réjouit la ministre du Développement urbain et de l'Habitat, Célestine Ketcha Courtes. En clair, cette convention de par-

tenariat, ainsi que la technologie qui l'accompagne, vont non seulement permettre de doper le parc de logements sociaux du pays avec de nouvelles constructions, mais aussi, et surtout réduire les coûts de ces infrastructures immobilières. De l'avis de nombreux experts, ces coûts souvent très élevés sont généralement un facteur dissuasif pour nombre de Camerounais désirant se procurer un logement.

Le Cameroun met en place une stratégie pour entretenir les routes en terre, soit 93,6% de son réseau routier

« Les solutions d'entretien envisagées et mises en œuvre jusqu'alors ont montré leurs limites et appellent à une nouvelle stratégie efficace d'entretien durable des routes en terre ». C'est sur la base de ce constat que le ministère des Travaux publics a élaboré une stratégie d'entretien durable des routes en terres, qui est au cœur d'un séminaire de vulgarisation ouvert ce 1er juin 2021 dans la capitale camerounaise. Jusqu'au 3 juin 2021, les participants à cette rencontre, qui sont des agents du ministère impliqués dans l'entretien des routes en terre et des experts extérieurs, seront édifiés sur la conduite à tenir (technique de traitement de la chaussée, utilisation de produits innovants, etc.) pour, apprend-on, améliorer la portance du matériau meuble disponible

constituant la couche de roulement de ces routes, limiter l'influence du trafic par la maîtrise et le contrôle de circulation des poids lourds, maîtriser et limiter l'influence des conditions climatiques sur la route... Mais, apprend-on, les actions à mener dans le cadre de cette stratégie « devront être accompagnées de mesures de gouvernance que sont une plus grande rigueur dans l'exécution des travaux, par le respect strict du cahier de charges bien établi au préalable; et une densification de la surveillance du réseau et des interventions d'urgence ». Selon le ministère des Travaux publics, le retour d'expérience obtenu après les premières années d'implémentation de la stratégie aboutira à l'élaboration d'un « guide technique de l'entretien des routes en terre res-

sortant, par zone écologique les spécificités techniques, les problèmes rencontrés, les solutions optimales appropriées ainsi que le protocole de mise en œuvre ». Tout ceci, croit-on au ministère des Travaux publics, permettra de proroger la durée de vie des routes en terre après un entretien au coût optimisé. La mise en œuvre de cette stratégie recèle d'autant plus d'espoir qu'avec un linéaire de 113 716 km au total, les routes en terre représentent 93,6% du réseau routier global. De plus, souligne le ministère des Travaux publics, le réseau en terre est « celui qui impacte le plus sur la vie et le quotidien des populations, et leur niveau de vie dépend ainsi étroitement du niveau de service offert par ces routes en terre ».



TRANSPORT

Le train express entre Yaoundé et Douala reprendra du service le 1er juillet 2021, sur instruction de Paul Biya

Dans un communiqué signé le 23 juin 2021, le ministre des Transports, Jean Ernest Ngallé Bibéhé Massena, annonce le lancement officiel du « Train express » sur le trajet Douala-Yaoundé, le jeudi 1er juillet 2021.

« *Le voyage inaugural, qui se fera au départ de la gare centrale de Bessengué à Douala, va permettre de lancer une nouvelle offre de transport par train entre Douala et Yaoundé.*

Deux trains quotidiens au départ de Douala (6h00) et Yaoundé (14h30) vont desservir, à l'aller comme au retour, les gares d'Edéa, Messondo, Eséka, Makak et Ngoumou », explique le ministre des Transports.

Au sortir d'une session extraordi-

naire du Comité interministériel des infrastructures ferroviaires (Comifer) et du Comité de transport voyageurs (CTV) en présence de Pascal Miny, directeur général du transporteur ferroviaire Camrail, ce membre du gouvernement avait déjà annoncé, le 22 juin 2021, la reprise de ce train.

« *Cette rencontre se tient au lendemain de la haute autorisation du chef de l'État pour le lancement du train express Douala-Yaoundé »,* avait déclaré Jean Ernest Ngalle Bibehe, sans préciser de date.

Ce lancement du train express entre les deux principales villes du Cameroun intervient quelques semaines après que le ministre des

Transports a effectué, le 29 avril 2021, dans les locaux de la société Camrail à Douala, une visite des onze voitures voyageurs réhabilitées. Cette réhabilitation, selon l'entreprise ferroviaire, a coûté 1,1 milliard de FCFA.

Le train express reprend ainsi du service après une interruption survenue le 21 octobre 2016. Ceci, suite à la catastrophe d'Eséka, qui avait officiellement fait 79 morts et 600 blessés. Cette reprise des activités permettra de doper l'offre de transport entre les deux villes les plus importantes du Cameroun, dans la mesure où le train est un moyen de transport de masse.

L'aéroport de Douala plus sollicité pour les vols internationaux et celui de Yaoundé-Nsimalen pour vols nationaux

Selon les données fournies par l'Autorité aéronautique civile du Cameroun (CCAA), il se dégage au bout de la période 2018-2019 que les deux principaux aéroports que sont Douala et Yaoundé-Nsimalen jouent des rôles bien précis dans le trafic aérien du pays.

« *De l'analyse des performances des différents sites aéroportuaires, il ressort entre autres que l'aéroport de Douala est le plus sollicité pour les vols internationaux et le transport du*

fret et du courrier. Celui de Yaoundé-Nsimalen est le plus prolifique en termes de vols nationaux et présente le taux de remplissage le plus élevé », écrit l'Autorité aéronautique.

La CCAA n'explique pas les inclinaisons nationale et internationale de ces deux principaux aéroports, mais elle note que, grâce à Douala, le Cameroun a amélioré son taux de remplissage des avions sur les lignes internationales qui est passé de 58% en 2018 à 78% en 2019. La place aéro-

portuaire accueille 53% des vols sur le territoire camerounais.

L'aéroport de Douala a également accueilli la quasi-totalité du fret et courrier transporté de/vers le Cameroun avec une croissance significative de 9,2% sur la période 2018-2019. Pour ce qui des vols domestiques c'est l'apanage de Yaoundé-Nsimalen qui a accueilli 27% de tous les vols du Cameroun en 2019.

La société Aéroports du Cameroun déclare des pertes sèches de 7 milliards de FCFA en 2020, du fait du Covid-19

Au cours d'un comité direction tenu le 8 juin à Yaoundé par le directeur général (DG) de la société publique Aéroports du Cameroun (ADC), Thomas Owona Assoumou, il a été révélé que l'entreprise a perdu beaucoup de ressources financières au cours de l'année 2020. Ceci à cause du Covid-19 qui a paralysé le secteur du transport aérien.

« L'argumentaire du directeur de la comptabilité et des Finances met en exergue la résilience de ADC SA qui affiche des pertes sèches de l'ordre de -49% en 2020. En valeur absolue près de 7 milliards de FCFA », apprend-on des ADC. L'entreprise indique qu'elle compte rattraper une partie de ce gap en lançant « un vaste

programme de recouvrement des créances ».

L'entreprise affichait pourtant un équilibre financier en 2019, selon le dernier rapport de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR). ADC affichait en effet un résultat net bénéficiaire de 1,31 milliard de FCFA.

Aussi, au terme de l'Assemblée générale portant approbation des comptes financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, cette instance a autorisé la distribution des dividendes d'un montant de 250 millions de FCFA. L'imputation du résultat bénéficiaire a permis l'augmentation des capitaux propres de l'entreprise

de 38%, les faisant passer de 17,17 milliards en 2018 à 23,72 milliards de FCFA en 2019.

L'entreprise a ainsi renforcé son patrimoine par l'acquisition de nombreux matériels et l'aménagement de ses infrastructures. Ce qui a permis l'amélioration de son actif immobilisé d'un montant de 36,27 milliards en 2018 à 42,88 milliards de FCFA en 2019 ; soit une progression de 18%.

La société ADC est le concessionnaire public des activités nationales aéroportuaires. À ce titre, elle assure la gestion, l'exploitation et le développement des sept aéroports du Cameroun (Douala, Yaoundé-Nsimalen, Garoua, Bertoua, Bamenda, Ngaoundéré, Maroua).

Transport aérien : du fait du Covid-19, le Cameroun voit son nombre de voyageurs chuter de 62% en 2020

Le transport par avion a négativement été impacté par la crise du Covid-19 si l'on s'en tient aux données fournies dans le « Bulletin statistiques 2019-2020 » de l'Autorité aéronautique civile du Cameroun (CCAA).

« Ainsi, indique le document, dans le but de ralentir la propagation de l'épidémie, le Cameroun comme plusieurs autres pays à travers le monde a fermé ses frontières. La conséquence directe est une baisse de trafic-passagers en 2020 de l'ordre de 61,8% par rapport à 2019 ».

Le nombre de passagers directs transportés par voie aérienne est passé de 1 512 735 en 2019 à 577 881 passagers en 2020. De même, durant

les douze mois de l'année 2020, le trafic de mouvements d'aéronefs a connu une baisse de l'ordre de 49,6%, passant de 39 580 mouvements en 2019 à 19 966 mouvements en 2020. Pour le trafic aérien de fret, le tonnage transporté durant l'année 2020 a enregistré une régression de 22,2%, en comparaison avec le tonnage de fret transporté pendant la même période en 2019. Ainsi ce taux est passé de 24 350 tonnes en 2019 à 18 956 tonnes en 2020.

« Au regard des résultats précédent, et n'eût été l'avènement de la crise sanitaire de la Covid-19 au mois de mars 2020, les perspectives s'annonçaient meilleures pour les années à venir », relève l'Autorité

aéronautique.

Selon la méthode pointage de la CCAA, les trafics aéroportuaires sont évalués en passagers directs (embarqués et débarqués) ou en passagers totaux (incluant les passagers transits comptés une seule fois). Pour garantir leur cohérence et leur exhaustivité, les données de l'Autorité aéronautique sont harmonisées avec celles fournies par les autres acteurs du secteur, l'exploitant d'aéroports « ADC SA » et, le fournisseur de services de navigation aérienne, l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

Le Port autonome de Douala annonce un bénéfice net de 6,3 milliards de FCFA en 2020



Dans un communiqué officiel rendu public le 17 juin 2021, le Conseil d'administration du Port autonome de Douala (PAD), société d'Etat en charge de la gestion du port de Douala, la principale plateforme portuaire du Cameroun, annonce un résultat net de 6,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2020.

Ce résultat bénéficiaire est en hausse d'un milliard de FCFA en glissement annuel. En effet, dans son rapport

2019 sur les entreprises publiques du Cameroun, le Comité technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) attribue au PAD un résultat net bénéficiaire de 5,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration du PAD n'explique pas les raisons de cette augmentation du résultat net en 2020, malgré un contexte marqué par la pandémie du coronavirus, qui a

fortement perturbé la chaîne logistique mondiale. Mais, à l'observation, cette performance peut s'expliquer par une meilleure maîtrise des opérations sur le terminal à conteneurs, dont la gestion a été reprise par le PAD qui a créé une régie dédiée ; ainsi que l'internalisation des opérations de dragage du chenal, jadis confiées à des prestataires extérieurs jugés financièrement exigeants.

Le transporteur Camrail lance la formation de la 3e cuvée de 55 jeunes aux métiers ferroviaires de base

Depuis le 7 juin 2021, le concessionnaire du chemin de fer au Cameroun, Camrail, a officiellement lancé la formation d'une nouvelle cuvée de 55 jeunes aux métiers ferroviaires de base, annonce l'entreprise dans un communiqué officiel publié le 15 juin 2021. Comme c'est le cas depuis le lancement de cette initiative, cette session de formation se déroule en partenariat avec le Centre de formation professionnelle et continue du collège de la Salle.

Les jeunes diplômés bénéficiaires

de cette formation ont été retenus au terme du concours organisé le 19 décembre 2020, pour le recrutement des brigadiers et des conducteurs de manœuvres. Au terme de cette formation, qui permet de développer les métiers du transport ferroviaire au Cameroun, les bénéficiaires sont recrutés par Camrail. Depuis 2017, date du lancement de ce programme, apprend-on, environ 229 jeunes camerounais ont déjà été directement recrutés au sein de la société Camrail.

« Nous avons en plus couvert les frais de concours et de formation à hauteur de 50%, et à 100% les frais médicaux et les tests psychotechniques. A date, Camrail a dépensé 155 millions de FCFA pour la formation des jeunes diplômés camerounais aux métiers ferroviaires de base » précise Thierry Armand Owona, directeur des ressources humaines de l'entreprise ferroviaire.



LEADER DU MOIS

BENOÎT YAOUSSOU DEVIENT LE PREMIER DG CAMEROUNAIS DE LA FILIALE LOCALE DE L'OPÉRATEUR DES TÉLÉCOMS VIETNAMIEN VIETTEL



Depuis le mois d'avril 2021, Benoît Yaoussou, ancien cadre du ministère des Postes et des Télécoms, puis de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), a été discrètement nommé au poste de directeur général de Viettel Cameroun, filiale de l'opérateur des télécoms vietnamien éponyme, qui opère dans le pays sous le nom commercial de Nexttel.

Cet inspecteur des postes et télécoms devient ainsi le tout premier DG camerounais de Nexttel, titulaire de la 3e licence de mobile au Cameroun depuis 2021, mais dont

les activités ont été lancées en septembre 2014. Jusqu'ici, le poste était occupé par un Vietnamien, tandis que les postes de DGA et de PCA revenaient aux Camerounais. Cette configuration obéissait à la géographie du capital de cette entreprise, détenue à 70% par le groupe vietnamien Viettel Global Investment SA, contre 30% par Bestinver Cameroon SA, une entreprise contrôlée par le milliardaire Baba Danpullo.

La nomination d'un DG camerounais à la tête du 3e opérateur de mobile est-il synonyme de prise de contrôle de Nexttel par l'actionnaire

camerounais ? Pour l'heure, il est difficile de répondre à cette interrogation, en l'absence d'informations crédibles. Mais, l'on se souvient que dès 2018, une bataille s'est déclenchée entre les deux actionnaires, pour le contrôle de l'entreprise, devenue dès le premier semestre 2016 la filiale la plus rentable du groupe Viettel en Afrique. Même l'arbitrage du Premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute, n'a jusqu'ici pas réussi à faire taire cette querelle des actionnaires, chacun des détenteurs des actifs de la société étant désormais disposé à verser des compensations à l'autre partie pour prendre tout seul le contrôle de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que le nouveau DG ambitionne de lancer le service Mobile Money de Nexttel « d'ici la fin de l'année » 2021, confie-t-il. Baptisé « Nexttel Possa », que l'on peut traduire littéralement par le « porte-monnaie de Nexttel », ce service sera lancé en partenariat avec la filiale camerounaise du groupe bancaire nigérian UBA, comme l'exige la réglementation en vigueur dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale, RCA). Ce partenariat a été autorisé le 12 mars 2018 par la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission des six États de la Cemac.

B.R.M.

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées
économiques du Cameroun



Les magazines *Investir au Cameroun* et
Business in Cameroon sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun





LA VITRINE DU CAMEROUN

SAGO

SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Du **18** au **24** Juillet **2021**
Palais des Sports de Yaoundé

Thème :

**Du DSCE à la Stratégie Nationale de Développement
2020-2030. Quelles perspectives pour le Cameroun ?**

Conférences en Direct | Exposition | Rencontres | Ateliers | Promotions



Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) est la **première plateforme** dédiée à la vulgarisation des politiques publiques sectorielles au Cameroun et en Afrique. Il mobilise comme exposants chaque année des centaines d'organisations publiques, privées et des partenaires au développement du Cameroun. Avec sa couverture médiatique à portée internationale, profitez de **6 jours** de l'événement pour toucher plus de **25 millions de personnes**.
Inscrivez-vous MAINTENANT !

Pour un partenariat, une réservation, prenez contact au
Tél. : +237 242 666 044 / 242 607 849 | Mobile : +237 677 886 322 / 655 698 885
E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr | Site web : www.sago.cm

Mon Communicateur
Le pilote de notoriété